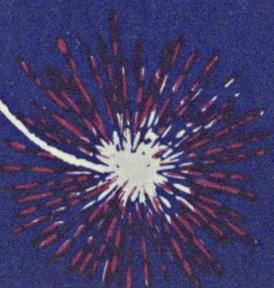
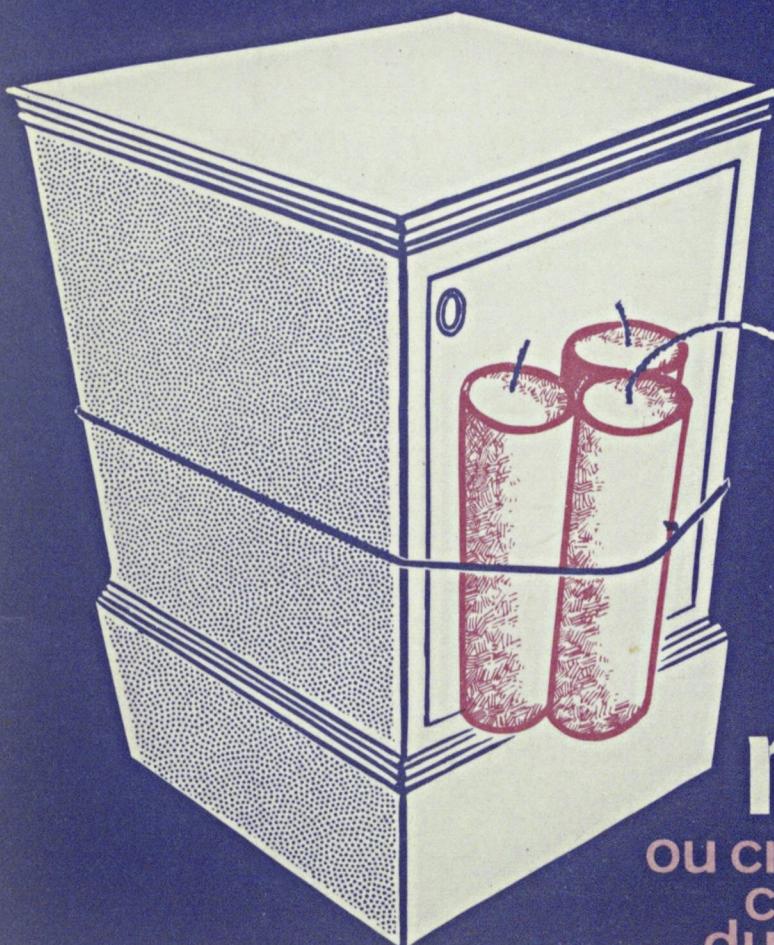


N° 253 — FEVRIER-MARS 1972 — 3 francs

# cadres

& PROFESSION



**CRISE  
MONÉTAIRE**  
ou crise d'une  
certaine idée  
du monde

votre maison  
au **domaine**  
**d'aritxague**  
pays basque

Un nouvel art de vivre, vos week-end, vos vacances,  
votre retraite, grâce à un environnement exceptionnel.

Verdure, sport, jeux, détente (piscine - tennis),  
anti-pollution grâce au chauffage électrique intégré.

Des prix exceptionnels. Vous choisirez votre terrain,  
votre maison parmi 32 modèles (plus possibilités totales de personnalisation).

A Aritxague une maison de 3 pièces entièrement équipée coûte  
140.000 Francs terrain compris (charges 30 Frs par mois garanties pendant cinq ans).

A Anglet, à 5 minutes de Bayonne et de la mer, Aritxague vous attend.

Pour tous renseignements s'adresser à  
Société A. Guillaume Allées Paulmy 64-BAYONNE Tél : (59) 25.33.28

Bureau PARIS : VESTA 10 Rue Daru Paris 8<sup>e</sup> Tél. 622-09-32.

Attention voyage remboursé à tout acheteur jusqu'au 1<sup>er</sup> JUIN.



PUBLICITÉ



si vous êtes  
**CATHOLIQUE**  
et  
si vous  
cherchez  
à vous  
**MARIER**  
écrivez à :

**PROMESSES CHRETIENNES**

Service T R - Résidence Bellevue  
92-MEUDON Tél. 027-04-92

# **cadres**

**& PROFESSION**

Organe de l'Union Confédérale des Ingénieurs et Cadres C.F.D.T.

## SOMMAIRE

### FAIRE LE POINT

Après le congrès de l'U.C.C.-C.F.D.T.

4

### SUR LE FRONT SOCIAL

La politique contractuelle en question

5

### LE FOND DES AFFAIRES

C.E.A. : Vers la privatisation de l'informatique

8

### PLEINS PHARES SUR

La crise monétaire

11

### ETRE CADRE

A propos des récentes élections à l'A.G.I.R.C.

37

### COMPRENDRE NOTRE TEMPS

L'urbanisme, ce devrait être nous aussi

39

Derrière le sigle C.E.C.O.R.E.L. : une aventure

41

#### Rédaction

26, rue Montholon - Paris-9<sup>e</sup>

Téléphone 526-67-40

Directeur : Roger Faist

Rédacteur en Chef : Jacques Moreau

Secrétaire de la Rédaction : Claude Perrignon

Maquette de couverture : M. S. B. Conseil

#### Administration

André Schmider

26, rue Montholon - Paris-9<sup>e</sup>

Le numéro : 3 francs

Abonnement d'un an : 10 francs

U.C.C. - Cadres et Profession C.C.P. 30.474-52

93 - La Source

#### Publicité

M. S. B. Conseil

141, boulevard Sébastopol - Paris-2<sup>e</sup>

Téléphone : 236-61-84 et 236-66-26

Imprimerie Commerciale

Le Mans

● Le Congrès de l'Union confédérale des Ingénieurs et Cadres C.F.D.T. s'est tenu à Saint-Fons (près de Lyon), les 3, 4 et 5 mars derniers. Nous reviendrons dans une prochaine parution sur ses réflexions propositions et décisions. Aujourd'hui, « Cadres et Profession » vous donne un extrait de l'intervention faite devant le Congrès par Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T.

## ÊTRE PARTIE PRENANTE

Le syndicalisme français, depuis son origine, s'est bâti autour d'un noyau dur, celui constitué par l'ouvrier professionnel de l'industrie et, notamment, de la métallurgie. La C.F.D.T., comme les autres organisations syndicales, est très marquée dans son comportement, dans son langage, par ce modèle culturel et ce type de militants qui jalonnent l'histoire du mouvement ouvrier français. Ce noyau dur, celui des militants ayant acquis une conscience de classe et une combativité remarquables, notamment en raison de la relative autonomie professionnelle de ses membres, a fait et continue à faire la force de notre mouvement syndical ; il a puissamment contribué à lui donner sa double caractéristique de défense des intérêts immédiats des travailleurs et de volonté de lutte anticapitaliste pour une société qui banisse l'exploitation.

Bien sûr le développement du nombre des mensuels comme de celui des O.S. et la syndicalisation d'une partie de ces catégories a contribué à diversifier un peu l'image du noyau initial. Mais peut-on dire que notre syndicalisme est représentatif de l'ensemble des salariés dans ses revendications, ses modes d'action et d'organisation ? Si nous n'y prenons garde, est-ce que l'image que nous donnons et qui a fait la force du syndicat n'est pas en train de devenir une faiblesse ? Face à l'explosion scientifique et technique, au développement quantitatif des ingénieurs et cadres et des techniciens, et à la transformation des métiers professionnels traditionnels, face à la prise de conscience grandissante des millions de femmes salariées, face au développement accéléré du secteur tertiaire, face au nombre croissant des O.S. et ouvriers postés et aux problèmes fondamentaux que pose leur type de travail, face aux deux millions de travailleurs immigrés, avons-nous un syndicalisme adapté à ce que sont aujourd'hui les travailleurs de notre pays ? L'ensemble de ces catégories n'est-elle pas plus ou moins marginale par rapport à ce que nous considérons encore comme la « norme » syndicale ? Pouvons-nous réellement, sans transformation profonde, prétendre les regrouper, les rendre conscients des transformations à opérer, les mettre en action ?

La réponse me semble claire. Notre syndicalisme a besoin d'un sérieux effort de renouvellement et d'adaptation pour répondre à sa mission. Si nous définissons la classe motrice, celle qui est porteuse de la transformation sociale, du socialisme et de l'autogestion, comme l'ensemble de ceux qui sont aliénés, exploités, dominés, alors notre tâche est immense. Si nous voulons une révolution majoritaire fondée par un rassemblement conscient, soutenu par un projet socialiste qui soit la synthèse des aspirations de toute la classe et non d'une partie, aussi essentielle soit-elle, alors il nous faut résoudre d'urgence les difficiles problèmes que pose l'insertion de toutes ces catégories, à part entière, dans notre réflexion et dans notre action.

C'est d'abord là qu'il faut chercher la raison profonde de notre volonté de mettre en action les ingénieurs et cadres, dans cette priorité qu'est pour nous l'unité vraie de la classe, unité fondée sur le respect des apports diversifiés de chacun, des situations vécues de chacun.

Etre bien d'accord entre nous sur cette démarche est essentiel. Nous ne recherchons pas d'abord l'adhésion des ingénieurs et cadres parce qu'ils sont indispensables à la C.F.D.T., ou parce que leur compétence technique nous sera utile, mais fondamentalement, nous voulons cette adhésion parce que nous ne pourrons pas construire une société bâtie sur des rapports sociaux égalitaires et désaliénés sans que toutes les catégories constitutives de la société soient partie prenante, politiquement partie prenante, et ceci est aussi déterminant pour ce qui est des immigrés que pour ce qui est des ingénieurs et cadres.

Bien sûr, la place stratégique des ingénieurs et cadres dans les rapports de production ou le processus de production et leur compétence technique en font aussi une catégorie convoitée, une des clés du succès. Mais bâtir notre politique C.F.D.T. de mise en action des ingénieurs et cadres à partir de cette vision utilitaire et paternaliste nous conduirait à l'échec ■

# SUR LE 'FRONT' SOCIAL

## LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

par  
Paul  
Meunier

La politique contractuelle tient à coup sûr trop de place dans la vie sociale en France, telle qu'en parle. Il n'est pas bon que les quelques semaines qui accompagnent les négociations dans les secteurs public et nationalisé monopolisent les rubriques sociales des journaux, comme il ne serait pas bon qu'elles monopolisent l'essentiel des préoccupations syndicales au détriment d'autres aspects, certainement plus importants de la vie sociale.

Et pourtant, parlons un peu de politique contractuelle !

Voici trois ans que le pouvoir a accepté d'abandonner la pratique unilatérale de fixation des rémunérations des agents de l'Etat. Et qu'il a même fait de la politique

contractuelle l'un des fleurons de la « nouvelle société ». Au bout de trois ans, qu'en est-il ?

La politique contractuelle est-elle rentrée dans les mœurs ? Les sondages affirment : les 3/4 des Français sont pour. Mais les faits ? Au moment où ces lignes sont rédigées, il existe des accords à la fonction publique, à l'E.D.F., et aux Charbonnages de France. les négociations ont échoué à la S.N.C.F. Elles n'étaient pas achevées à la R.A.T.P. Au fond, à regarder les choses globalement, il n'y a pas là de différence notable entre la « campagne » 71-72 et les précédentes.

Les choses méritent toutefois d'être examinées de plus près. Quatre leçons peuvent être provisoirement tirées.

1 Il y a d'abord le cas de la fonction publique. Après une année où il n'y avait eu qu'un CONSTAT salarial, une autre où il y avait eu échec des négociations, un certain nombre de syndicats, et notamment la F.E.N. et F.O., ont jugé nécessaire de signer un accord. La Fédération C.F.D.T. a partagé ce point de vue. Indépendamment des conditions dans lesquelles l'accord a été négocié, et qui ont provoqué à la C.F.D.T. les remous que l'on sait, cet événement éclaire bien l'une des premières leçons de la politique contractuelle, qui constitue presque une lapalissade : pour vivre, la politique contractuelle a besoin de se nourrir d'accord. Aucune philosophie politique ne pourra soutenir longtemps la politique contractuelle si celle-ci ne s'inscrit pas dans les faits.

C'est là un fait qui s'impose aux deux partenaires. L'échec de la politique contractuelle conduirait vite l'Etat-patron à en revenir aux décisions unilatérales ; les syndicats, à réviser une stratégie qui s'est trouvée rapidement mise en

condition par la politique contractuelle.

L'un de ces liens entre la stratégie syndicale et le fait contractuel s'est manifesté clairement l'an dernier : c'est la difficulté des syndicats à gagner une grève dès lors qu'il existe un contrat dans le secteur considéré. Le cas des cheminots en juin, celui du métro à la rentrée, en est l'illustration. Dès lors qu'il a été signé, l'accord fournit un rempart derrière lequel s'abritent les employeurs et, selon le cas, les syndicats non grévistes pour briser la vague revendicative. Et l'opinion publique est assez largement sensibilisée par l'existence d'un accord. Clause antigrève ou pas, le contrat de progrès, dans un secteur stratégique, rend la grève plus difficile à manier.

2 La seconde leçon réside dans le contenu même des contrats. Il existe désormais deux accords du type E.D.F., c'est-à-dire qui déterminent l'évolution de la masse salariale non pas une fois pour toutes après marchandise, mais en fonction d'indices économiques généraux et propres à l'entreprise ; une commission paritaire effectue périodiquement la répartition de la masse salariale. Le second accord c'est celui des Charbonnages, signé comme à l'E.D.F. pour deux ans.

C'est une novation qui n'a

PHOTO GERARD AIME



Les trois quarts des Français sont pour.

pas été assez soulignée, sans doute parce que l'accord des Charbonnages n'a été signé que par les syndicats minoritaires. Et pourtant, elle est intéressante à plusieurs titres. Après avoir été prônée en particulier par la C.F.D.T. à l'E.D.F., la formule a présenté suffisamment d'avantages pour rallier la signature de la C.G.T. au bout d'un an, tandis que la C.F.D.T. larguait les amarres en novembre dernier.

C'est Eugène Descamps qui disait : « Les électriciens savent lire une feuille de paye... ». La C.G.T. a parfaitement compris la diversité des possibilités offertes par une telle formule, dès lors que les syndicats en ont assimilé le mécanisme et pourvu que, comme c'est le cas à l'E.D.F., l'on se trouve en présence d'un syndicalisme fort et compétent, et par conséquent respecté. Aux Charbonnages, c'est la quasi-certitude que la C.G.T. ne signerait pas d'accord qui a incité les pouvoirs publics à prôner ce type d'accord, réclamé depuis deux ans par la C.F.T.C., seconde organisation syndicale de ce secteur.

**3** Troisième conclusion provisoire : le gouvernement est, semble-t-il, moins intervenu dans le déroulement même des négociations que les années précédentes. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait pas joué un grand rôle dans leur préparation et dans la

mise au point des différentes options offertes aux syndicats. Mais les entreprises, du moins certaines d'entre elles, l'E.D.F., la S.N.C.F., les Charbonnages, ont obtenu d'avoir les coudées plus franches, non sans difficulté du reste.

Certes, l'autonomie de gestion des entreprises publiques n'est pas encore pour demain. Mais ces entreprises obtiendront progressivement la contrepartie de la responsabilité de leur compte d'exploitation, inscrite dans les nouveaux rapports qui les lient à l'Etat. Le contrat de progrès doit logiquement constituer le reflet du contrat de programme. Ceci veut dire qu'à terme, et dans la mesure où la libéralisation de la gestion des entreprises publiques se confirmera, la négociation des salaires et des conditions de travail aura tendance à s'organiser autour des données propres à l'entreprise.

Aussi, sans que l'on puisse aboutir à des distorsions durables, les propositions faites risquent d'être plus diversifiées et plus spécifiques ; et ce qui s'est passé au cours des derniers mois le confirme. Le concept de négociation dans le secteur nationalisé perdra quelque peu de son caractère global.

**4** Enfin, quatrième observation : la politique contractuelle reste une plante fragile. Pas de signature C.G.T. (sauf à l'E.D.F.) ; pas de signature

C.F.D.T. (sauf à la fonction publique). Pas d'accord à la S.N.C.F.

Deux menaces pèsent particulièrement sur l'avenir du système contractuel dans le secteur nationalisé : la conjoncture économique et ce que l'on appelle d'un terme bien ambigu : la politisation des procédures.

La barre du 1,5 % fixée par le gouvernement pour la garantie du pouvoir d'achat au départ de toutes les négociations, a beaucoup pesé dans les difficultés. Et c'est le symbole du coup de frein aux hausses de salaires décidées dans le cadre de la politique de « redressement » économique. Cette barre n'a pu être franchie qu'en la contournant, c'est-à-dire en choisissant un autre type de contrat que celui qui a échoué à la S.N.C.F. Autrement dit, la politique contractuelle ne peut aboutir si elle ne couvre qu'une police des revenus. Le problème des contrats ne résisterait pas à deux ou trois années consécutives de vaches maigres. Ce qui signifie du reste que la meilleure fonction d'une telle politique n'est pas d'organiser la pénurie, mais de répartir la richesse.

Politisation ? Les contrats résisteront-ils à deux printemps électoraux ? A priori, plus facilement qu'à deux printemps d'austérité. Mais ce thème mériterait à lui seul une chronique.

Paul MEUNIER.

# LE FOND DES AFFAIRES

## 1. — Le C.E.A. : une situation critique

Le C.E.A., depuis plus de trois ans, connaît une crise grave qui s'est manifestée, en particulier, en novembre 1969, par plusieurs journées de grève. En février 1970, 2.600 suppressions de postes étaient décidées ; un centre de production (320 personnes) était fermé et son activité concentrée sur une firme privée. Les suppressions de postes sont maintenant effectuées, sans licenciements ; les départs sont supérieurs à 3.000 ; aucune embauche n'a eu lieu depuis 1969.

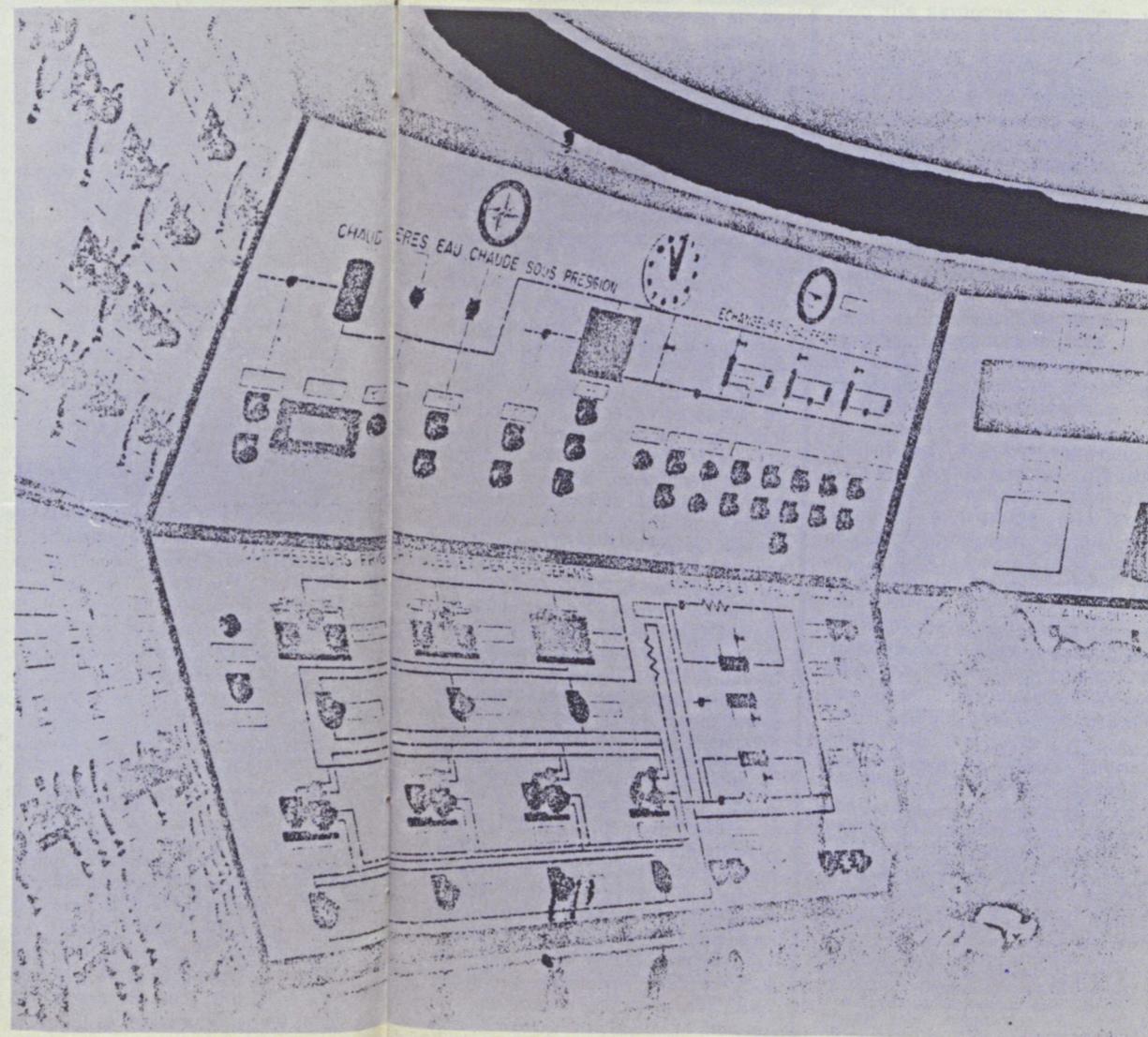
En octobre 1970, un nouvel administrateur général, André Giraud, entame une « réorganisation » du C.E.A. et inaugure une nouvelle politique : au lieu de procéder à une décroissance globale, il cherche un dégonflement fractionné, activité par activité, en préconisant la création de sociétés filiales pour des secteurs entiers du C.E.A. La première tentative, amorcée dès 1971, porte sur le Département d'Informatique.

## 2. — L'opération FRANLAB

Le C.E.A. s'est doté d'un secteur Informatique qui compte actuellement 400 personnes, réparties en quatre centres (Cadarache, Fontenay-aux-Roses, Grenoble, Saclay). Le C.E.A. est propriétaire des ordinateurs qu'il utilise (les deux plus gros : un C.D.C. 6600 et un IBM 360-91) et le chiffre d'affaires annuel du D.I., de 100 millions de francs, est égal au cinquième du total des chiffres d'affaires des soixante plus grosses sociétés françaises privées d'informatique, et vaut deux fois le chiffre d'affaires de la S.E.M.A.

Le projet de l'administrateur général, communiqué aux agents du D.I. par une lettre personnelle (août 1971), consistait à détacher ce Département du C.E.A., à le rattacher (personnel et matériel) à la Société FRANLAB, filiale à 100 % de l'Institut Français du Pétrole (I.F.P.), de façon à constituer une nouvelle société anonyme où les participations seraient respectivement de 60 % pour le C.E.A. et 40 % pour l'I.F.P. L'actuelle Fran-

## C. E. A.



vers la privatisation de l'informatique ou la coordination au sein du secteur public ?

lab a un personnel de 80 personnes, loue un CDC 6600 et fait un chiffre d'affaires de 20 millions de francs. Le choix de ce partenaire, à priori inexplicable, s'éclaire lorsqu'on sait que M. Giraud est l'ancien patron de l'I.F.P. et fondateur de la Franlab. Cette proposition n'était, et n'est toujours pas, accompagnée d'aucune garantie sur les problèmes de personnel (garantie de l'emploi, statuts) ni sur la privatisation à plus ou moins court terme de la nouvelle Franlab.

## 3. — L'action du personnel

Le personnel du D.I. répondait de façon nette à cette proposition en envoyant, en octobre, à l'administrateur général, une pétition signée à 70 %, demandant le maintien du D.I. au C.E.A., tout en préconisant une ouverture vers l'extérieur des activités du Département. L'Administration ne tenant aucun compte de cette prise de position, le personnel du D.I. se prononçait, sur une proposition de la C.F.D.T., pour une grève d'avertissement de 24 heures. Cette grève (1<sup>er</sup> décembre 1971), à l'appel des organisations syndicales C.F.D.T., C.G.T. et C.G.T.-F.O., a été suivie à près de 80 %. Ses objectifs étaient clairs : contre le passage du D.I. dans une société anonyme, étape d'un démantèlement du C.E.A., pour la garantie de l'emploi des travailleurs du D.I., pour une coordination de l'informatique au niveau des gros ordinateurs entre les organismes du secteur public et nationalisé. Cette grève a été accompagnée d'une action très importante auprès de la

presse (« Tribune libre » dans « Le Monde », nombreux articles, une conférence de presse à Paris, une à Cadarache). Les informaticiens sont, sous la pression de tout un conditionnement, généralement amenés à concevoir leur défense de façon individuelle. Il est important de noter qu'il y a eu, cette fois, prise de conscience et défense collectives. Cette grève a montré l'hostilité d'une écrasante majorité de personnel concerné à l'opération Franlab, la possibilité d'intéresser la presse et le monde politique aux problèmes posés par cette opération, la relative fragilité du projet auquel cette action aurait causé de sérieux ennuis.

Depuis décembre, aucun fait ou information n'a pu indiquer clairement l'évolution de la situation : le personnel se prépare à reprendre l'action pour aboutir à l'abandon de cette première tentative de démantèlement.

Nous allons maintenant examiner dans quel contexte se situe cette bataille et quelles solutions constructives peuvent être proposées.

#### 4. — L'informatique et la collectivité

L'informatique est un secteur de l'économie nationale qui joue et continuera à jouer un rôle économique aussi important que le transport par voies ferrées ou la distribution de l'énergie électrique. La tendance actuelle au regroupement des sociétés d'informatique sous peine de périr, va déboucher, si elle est laissée à elle-même, sur la création de firmes multinationales extrêmement puissantes. Ces

sociétés, dont les installations traiteront aussi bien les renseignements de police que les données statistiques d'Etat et des entreprises, auront la haute main sur le « système nerveux » du pays (1). Cette perspective semble poser un grave problème, tant économique que politique ; c'est pourquoi il est urgent de mettre sur pied une coordination de l'informatique du secteur public qui permettrait à la collectivité nationale de garder le contrôle de son propre système nerveux.

Si l'Etat ne veut pas abandonner ce secteur de son économie aux entreprises étrangères, il doit, de toute urgence, intervenir dans ses propres activités pour les réformer, les normaliser et les coordonner.

L'Etat dispose actuellement, mais de façon éparsé de moyens très importants en matériel d'informatique et en matière grise. L'absence de coordination véritable entre les services d'informatique des organismes publics fait que ce secteur se présente sur le marché en ordre dispersé pour les besoins de gestion par exemple. Le secteur privé arrive ainsi à obtenir des marchés d'Etat importants qui pourraient être assurés, à moindres frais, par la complémentarité des moyens dont dispose le secteur public. Il est important de rompre un certain nombre de cloisons qui existent entre les divers organismes publics : la défense autarcique de chacune des cellules est dommageable pour la défense de l'organisme public tout entier.

(1) La revue « Après-demain », dans son numéro de décembre 1971 pose bien le problème :

« La fascination qu'exerce déjà l'informatique est telle que l'on peut prévoir, sans risque de se tromper grandement, que certains s'essaieront de mettre sur ordinateur tous les aspects de la vie de chacun, y compris ceux qui ne devraient pas être légalement connus par les services publics.

« Il est évident que les justifications de la planification risquent de servir d'alibi à d'obscurs desseins de certains services qui exercent leurs activités dans des conditions de légalité discutables. »

#### 5. — Vers une coordination : action intersyndicale et interorganismes

Les organisations syndicales confédérées C.F.D.T., C.G.T.-F.O., C.G.T. du C.E.A. se sont prononcées contre l'opération « Société anonyme ». Elles ont également, avec le personnel, proposé une coordination de l'informatique : celle-ci pourrait prendre la forme d'un réseau de liaison à forte capacité entre les gros ordinateurs des entreprises du secteur public ; la gestion de l'ensemble serait supervisée par un Comité émanant des organismes intéressés, ce Comité aurait la responsabilité d'élaborer une politique commune d'équipement.

Avant d'entreprendre une action globale intersyndicale et interorganismes, ces problèmes sont débattus au sein de chaque Confédération.

La C.F.D.T. a mis sur pied, au niveau confédéral, un groupe de travail sur les problèmes posés par la « privatisation » du secteur public et nationalisé, plaçant ce problème, qui est partout d'actualité, parmi ses préoccupations essentielles. Ce groupe se réunit et travaille avec des militants du C.E.A., de l'E.D.F., du C.N.E.T. (P.T.T.), de la R.A.T.P., de la Sécurité sociale, du S.G.E.N. et du B.E.T.OR (Syndicat des Sociétés privées d'informatique), d'ELF, sur le problème immédiat posé par la tentative de privatisation du D.I. au C.E.A. Des échanges très précis d'information doivent permettre la définition interorganismes de la coordination proposée par le personnel du C.E.A.

Après accord entre les représentants des différents organismes, nous devons aboutir à une démarche intersyndicale et interorganismes, au niveau du gouvernement pour exiger cette coordination, qui est possible et utile à la collectivité : les travailleurs demanderont des comptes si on la leur refuse.

# LA CRISE du système monétaire est celle d'une certaine idée **DU MONDE**

Le système monétaire par lequel les nations établissent leurs rapports économiques constitue, à un moment donné, une des pièces maîtresses de l'organisation internationale et l'un des facteurs importants de son évolution.

A ce titre, il sollicite l'intérêt du syndicaliste affilié à une confédération, dont l'idéologie englobe la dimension internationale. Mais il intéresse aussi chaque travailleur en ce que les contraintes monétaires, particulièrement sensibles lors des crises du système, pèsent directement sur l'emploi et le chômage comme aussi, bien que de façon plus permanente et plus discrète, sur tout l'environnement économique, c'est-à-

dire le type de production et de consommation choisi ou subi par chaque pays.

La compréhension des mécanismes monétaires et de leur signification politique, la critique de leur insuffisance et des remèdes récemment apportés, l'esquisse de ce que pourrait devenir le système monétaire orienté vers des objectifs de réel développement, tels sont les grands axes de ce dossier. Les explications techniques inévitables ne servent qu'à éclairer les réalités politiques en cause et, à cet égard, le procès des mécanismes monétaires actuels — trait dominant du dossier — rejoint la critique faite, dans un numéro précédent, du développement

par les mécanismes du marché. Car, entre les nations, comme en chacune d'elles, la voie d'un progrès significatif est désormais celle de l'instauration d'une économie fondée sur le sens du service et non plus sur l'expansion spontanée.

Il s'agit, ici et là, de refaire les mécanismes monétaires et économiques par une meilleure prise en considération des vrais besoins des hommes. Le syndicalisme est, de plein droit, partie prenante au débat, même si l'une des premières conclusions qu'il tire aujourd'hui est à son propre usage et concerne le renforcement nécessaire de ses propres structures internationales.

DOSSIER  
10

La présente note a pour but d'essayer de présenter une vue globale et aussi résumée que possible de la crise du dollar U.S. et de ses conséquences possibles.

# LA CRISE DU DOLLAR

## quelques rappels nécessaires

### A. — L'étalon de change or (Gold Exchange Standard).

Officialisé en 1922 (Conférence de Gènes) l'étalon de change or est bien antérieur à cette date. Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, des pays basaient leur monnaie nationale sur la livre sterling, reine des monnaies à cette époque.

Pour que le système « étalon de change or » puisse fonctionner correctement, il faut deux conditions :

1) Il faut qu'il y ait une seule (et non plusieurs) monnaies de réserve. Sinon, « les autres monnaies ne seront plus stabilisées par rapport à une monnaie nationale indiscutée, mais par rapport à telle ou telle monnaie de réserve plus ou moins menacée par la politique des autorités du pays où elle a cours légal » (1).

2) Il faut que les détenteurs de « monnaie de réserve » soient absolument sûrs de pouvoir l'échanger à tout moment contre de l'or. Il faut donc que le pays qui émet cette « monnaie qui vaut de l'or » gère correctement ses affaires et notamment équilibre ses comptes avec les pays étrangers.

### B. — Le système de l'étalon de change or n'était guère plus qu'un mot.

Contrairement à ce qu'on dit ou écrit un peu partout, le Gold Exchange Standard n'a pas disparu le 15 août 1971. Il a cessé

pratiquement d'exister le 17 mars 1968 (conférence de Washington).

En 1961, fut créé un « pool de l'or » entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, la Hollande et la Suisse. Son but : fournir au marché libre de Londres de l'or au cours officiel de 35 dollars l'once (parité officielle du dollar).

Sans cesser d'y appartenir officiellement, la France ne participait plus aux activités du pool depuis juin 1967.

En mars 1968, dans l'espoir d'un gain fructueux sur une dévaluation possible du dollar, se déclencha une formidable spéculation des capitaux internationaux sur les marchés libres de l'or (Zurich, Paris et surtout Londres). Le « pool de l'or » ne peut plus faire face. Le marché de Londres est fermé.

La conférence de Washington décide :

- les stocks d'or « officiels » sont réservés aux règlements entre banques centrales,
- seul ce genre de règlement se fera sur la base officielle de 35 \$ l'once.

Si cette mesure arrête la spéculation contre le dollar, elle institue un double marché de l'or :

- celui réservé aux banques centrales au prix de 35 dollars l'once,
  - celui ouvert à n'importe qui. Le prix — variable chaque jour — est supérieur à 35 dollars.
- La dépréciation du dollar

s'inscrit dans les faits. Le Gold Exchange Standard a vécu.

Quelques banques centrales vont demander le remboursement en or d'une partie de leurs avoirs en or après mars 1968. (Ex. Suisse, France, etc.) Ce ne sera qu'en surmontant des pressions politiques parfois très fortes.

Même avant mars 1968, la convertibilité du dollar était devenue une figure de rhétorique. Les dollars détenus hors des Etats-Unis (les balances dollars) représentaient entre 3 et 4 fois (suivant l'époque choisie) le montant des réserves d'or des U.S.A.

Pour les U.S.A., politique et monétaire sont étroitement liés. Le rôle de l'or dans les réserves mondiales (cf. graphique du « Monde » du 17-8-71) en apporte la preuve.

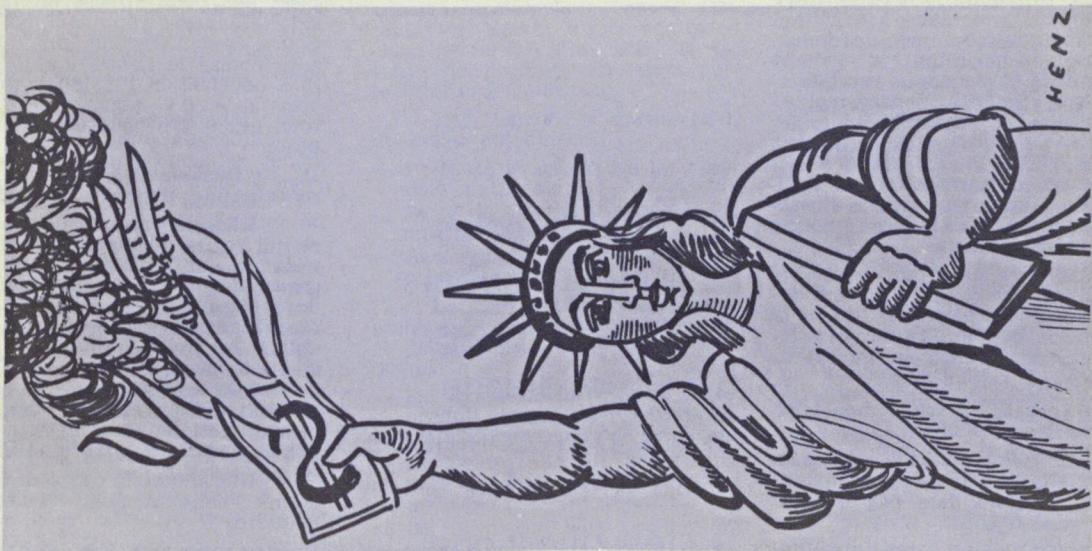
Les pays plus directement soumis à la zone d'influence américaine (Japon, Canada, etc.) ont un pourcentage de réserves devises (dollars surtout) bien supérieur à celui d'autres pays plus « indépendants » (France, Pays-Bas).

### C. — L'étalon dollar.

Dans ces conditions, il serait plus exact de parler de l'étalon dollar depuis mars 1968, avec tous les risques que comporte l'émission d'une monnaie nationale basée sur un tel fondement,

- absence pratique de convertibilité,
- manque de rigueur dans la gestion monétaire,
- inflation de plus en plus grave causée par les énormes dépenses de guerre du Vietnam,
- inflation supplémentaire causée par la création des « droits de tirages spéciaux (D.T.S.) ». Il faut noter que la France, primitivement opposée à ce laxisme monétaire dut s'y rallier pour des raisons uniquement politiques.

(1) Emile James : *Problèmes monétaires d'aujourd'hui*.



## quelques mises au point

### A. — Les spéculateurs internationaux.

On ne parle que des « spéculateurs internationaux » ou de la « spéculation internationale ». Cette entité aussi mystérieuse que puissante est pourtant facilement connaissable : ce sont les sociétés multinationales qui gèrent d'énormes disponibilités et par ce fait contrôlent les mouvements des capitaux « flottants » (hot money). Or, il se trouve que la plupart de ces sociétés multinationales ont leur siège... aux Etats-Unis.

C'est donc en définitive, des nationaux qui ont spéculé contre leur propre monnaie. A ne pas oublier.

### B. — « L'aide » des Etats-Unis.

Nixon a fait état d'une aide des Etats-Unis à différents pays dit « du monde libre » qu'il chiffre à 143 milliards de dollars.

Ce total est en lui-même discutable. Mais présentée telle quelle, « l'aide » des Etats-Unis depuis 1945 donne une idée absolument déformée de la réalité :

1<sup>o</sup>) Les crédits du Plan Marshall ont totalisé environ 12 milliards de dollars. Mais la situation de banquiers et de fournisseurs des alliés leur avait valu d'énormes rentrées d'or et de capitaux. L'Europe, saignée par la guerre était incapable d'acheter quoi que soit aux U.S.A. et serait probablement tombée

- dans l'orbite U.R.S.S. Les crédits Marshall découlaient donc de l'intérêt bien compris.
- 2°) La pratique de « laide liée » (crédits américains à condition de se fournir auprès des industriels américains) a d'abord profité à l'économie des Etats-Unis et elle a — très mal — profité au Tiers-Monde.
  - 3°) La politique « d'endiguement de l'U.R.S.S. » a incité à octroyer d'énormes crédits militaires avec une grande liberalité à tous les régimes se disant anticommunistes.
  - 4°) Enfin, il est pour le moins abusif de comprendre les dépenses occasionnées par la guerre du Vietnam dans l'addition des « aides au monde libre ».

#### C. — Le rôle du fonds monétaire international (F.M.I.).

Le rôle du F.M.I. est caractérisé par une extraordinaire passivité. Cela ne date pas du discours du 15 août.

Lorsque les Etats-Unis limitèrent en mars 1968 la libre convertibilité du dollar aux banques centrales (double marché de l'or), ils devaient (selon les accords de Bretton Woods) continuer à leur vendre de l'or si celles-ci leur en demandaient. En fait, ils firent de leur mieux pour l'éviter sans que le F.M.I. protestât.

Mais, dès octobre 1948, ils déclaraient vendre de l'or à 35 dollars l'once « à des gouvernements étrangers et à des banques centrales à chaque fois que l'objectif poursuivi était légitime ». Cette extraordinaire prétention (juger de leur seul point de vue de la légitimité d'une conversion en or) ne souleva aucune opposition du F.M.I.

Ce n'est que le vendredi 20 août 1971 que le Fonds publiait un communiqué dans lequel il constatait simplement que la libre convertibilité du dollar (monnaie de réserve) et la limitation de la fluctuation du cours de celui-ci à 1 % de sa parité officielle (au-dessus ou au-dessous) n'est plus remplie.

Pour beaucoup d'observateurs, l'indépendance du F.M.I. (où les U.S.A. détiennent 22,03 % des voix, la France n'en ayant que 4,29 %) n'est qu'une façade et sert,

en pratique, d'auxiliaire de la politique monétaire de Washington.

On peut se demander si ce n'est pas pour effacer en partie cette fâcheuse opinion que M. Schweitzer, Directeur du F.M.I., a préconisé le 23-8-71 une « légère » dévaluation du dollar (interview à la T.V. américaine), opinion qui a provoqué une vive riposte.

#### D. — Dévaluation du dollar ou réévaluation d'autres monnaies ?

Dans la confusion monétaire qui règne depuis plusieurs années et qui s'est fortement aggravée depuis le 15 août, beaucoup de personnes ne font pas de différence entre la dévaluation du dollar et la réévaluation d'autres monnaies. Pour eux, « ça revient à la même chose ». Les articles, truffés d'erreurs, dans la presse quotidienne n'ont pas contribué à clarifier les questions.

Une monnaie quelconque se définit conjointement de deux manières :

1°) **Par rapport à l'or.** — L'unité de monnaie nationale est définie comme représentant (théoriquement bien sûr) un certain poids d'or. C'est la « valeur » de la monnaie.

2°) **Par rapport aux autres monnaies.** — Partant de cette « valeur » un certain rapport est établi entre la monnaie du pays et celle de tous les autres pays dont la plupart sont également définies en poids d'or. Ce rapport est appelé « taux de change » (les accords de Bretton Woods imposaient que ce taux de change restât pratiquement fixe puisqu'ils limitaient à 1 % leurs variations éventuelles). On parle aussi de « parité ».

Quand sur le plan international un pays dépense à l'extérieur plus qu'il ne reçoit, il est obligé de payer la différence avec ses réserves (de l'or ou une monnaie étrangère convertible en or, le dollar jusqu'à ces deniers). Si cette situation se prolonge longtemps, il ne peut plus faire face à ces paiements. Il dévalue donc sa monnaie, c'est-à-dire qu'il diminue le poids d'or qu'elle représente théoriquement. La valeur de la monnaie est donc moindre. Mais comme les autres monnaies gardent la même définition en

"les articles  
truffés d'erreurs  
dans la presse  
quotidienne  
n'ont pas contribué  
à clarifier  
les questions"

poids d'or, il faudra, ipso facto, beaucoup plus de monnaie pour s'en procurer.

La dévaluation est donc avant toute autre chose, une sanction d'une gestion commerciale et monétaire insuffisante.

Elle entraîne deux sortes de conséquences :

**Sur le plan international** (dans un premier temps au moins). — La dévaluation facilite les ventes à l'étranger puisque celui-ci paiera moins cher les produits (exprimés en monnaie nationale) du pays qui a dévalué.

**Sur le plan intérieur.** — Par contre, le prix de produits importés sera payé beaucoup plus cher. Suivant le volume des importations, il en résultera une hausse des prix plus ou moins forte et plus ou moins rapide du fait de la répercussion sur les produits nationaux.

La REEVALUATION consiste au contraire à augmenter la valeur de la monnaie. Elle a donc pour effet de rendre plus chers, à l'étranger, les biens dont le coût est exprimé dans cette monnaie.

Elle est donc un frein pour les ventes à l'étranger du pays réévaluateur. Mais elle aboutit en fait à la dévaluation de l'or pour un seul pays. C'est un nonsens qui n'a aucun support économique.

On voit les motifs de la controverse avec les U.S.A.

Dévaluation du dollar ou réévaluation des autres monnaies aurait sensiblement pour eux seuls les mêmes effets commerciaux : rendre plus difficile la vente de produits étrangers sur le territoire américain.

Par contre, la dévaluation du dollar entraînerait :

- Perte de la valeur de la monnaie nationale,
- Perte de prestige (avec d'énormes conséquences),
- Accélération de la hausse des prix.

La réévaluation des autres monnaies européenne, japonaise et canadienne aurait pour conséquence :

- De renchérir le coût de leurs produit dans tous les pays du monde,
- De rendre plus difficile l'équilibre de leurs transactions internationales,
- De diminuer leur production avec toutes les conséquences sociales et politiques que cela suppose

Cette controverse — du point de vue européen — peut se résumer ainsi : « Ce sont les Etats-Unis qui ont fait des bêtises monétaires mais ce sont les autres qui doivent payer ».

De plus, les taux de change « flottants » sont un obstacle de taille à tout développement du commerce international. Comment calculer le prix de vente à l'étranger d'un produit ou celui d'un investissement réalisé à l'extérieur (Ex. : une usine vendue « clefs en main » s'il est impossible de prévoir les taux de change qui seront appliqués aux règlements successifs ?

Depuis sa mise en place en 1947, le G.A.T.T. (Accord International sur les Tarifs et le Commerce) s'est efforcé de libéraliser le commerce international. Son action s'appuie sur deux règles admises — théoriquement — par tous les membres du G.A.T.T. : 1<sup>e</sup>) La non-discrimination, c'est à-dire un traitement égal (fiscal et législatif) pour les produits étrangers à ceux des produits nationaux, une fois payés les droits de douane.

2<sup>e</sup>) Pas de décision unilatérale pour modifier les tarifs douaniers.

Ces principes ont été élaborés au cours de différentes conférences internationales dont la plus récente fut — à partir de 1963 — la « négociation Kennedy » (Kennedy round).

Il est intéressant de noter que la décision américaine (décision unilatérale) d'instaurer une surtaxe sur les importations (en violation des accords du G.A.T.T.) a eu deux précédents (et non un seul comme l'écrit *Le Monde* du 28-8-71). Dans ces deux cas, la mise en place d'un obstacle supplémentaire aux importations s'est terminée... par une dévaluation.

1957 (France) surtaxe de 15 % sur les importations décidée par le gouvernement Félix Gaillard.

1964 (Angleterre) surtaxe de 15 % sur les importations décidée par le gouvernement travailliste.

Bien entendu, personne ne croit aux allégations de « concurrence déloyale » avancées par les U.S.A. pour pouvoir justifier la création d'une surtaxe de 10 % sur les importations. Des menaces de représailles commerciales ont déjà été brandies par divers pays. Le danger d'une guerre commerciale — avec ses conséquences sociales désastreuses — est très réel.

Cette impression est ren-

## les incidences sur le commerce international

D'énormes capitaux se sont portés sur des monnaies dont ils espéraient la réévaluation et les bénéfices considérables qu'elle pourrait leur procurer.

D'après les accords de Bretton-Woods, ces pays étaient tenus d'acheter à cours fixe les monnaies qu'on leur offrait. Mais vu les quantités de monnaies étrangères se présentant pour être échangées en monnaie nationale, il y avait un risque évident d'inflation.

Plutôt que de se défendre par d'autres moyens, ces pays (Al-

lemagne Fédérale et Pays-Bas notamment) ont cru se tirer d'affaire en laissant « flotter » leur monnaie au gré de l'offre et de la demande. C'est-à-dire en violation des accords, en ne respectant pas un taux de change fixe. Ils espéraient ainsi (leur monnaie étant très demandée) décourager la spéculation. On ne peut que s'opposer à cette manière de protéger. Il est, en effet, difficile d'admettre que la valeur d'une monnaie nationale dépend des desseins des spéculateurs internationaux.

forcée par l'hostilité qu'a soulevé le chantage des Etats-Unis et qui peut se résumer ainsi : « Nous

ne supprimerons la surtaxe de 10 % que si vous réévaluez votre monnaie ».

## trois comportements nationaux

### A. — Les Etats-Unis :

Les soucis de la politique intérieure dans l'ensemble des mesures annoncées par Nixon sont évidents.

Ne parlons que pour mémoire de la perte de confiance dans le dollar due à son accumulation successive dans les banques centrales européennes, ce qui chatoie désagréablement les dirigeants américains.

En supprimant la convertibilité du dollar en or, le système actuel multilatéral de paiements est privé de cette base fixe qui lui est indispensable pour fonctionner. Ceci amène donc à penser que tout se passe comme si Washington voulait rester le maître d'un système monétaire inter-

national qu'il a contribué plus que tout autre à détériorer. Le cynisme de l'envoyé spécial de Nixon à Londres montre que le gouvernement américain veut imposer « sa » solution aux autres pays.

Les U.S.A. refusant de livrer de l'or contre des dollars aux banques centrales celles-ci n'auront plus intérêt à acheter cette devise. Son cours va donc diminuer et sera inférieur au cours fixe qui existait avant le 9 mai 1971 (date de la création du mark et du florin « flottants »). Le résultat pratique sera que les autres devises seront bel et bien réévaluées par rapport au dollar alors que ce dernier ...gardera sa même définition en or.

### B. — L'Allemagne Fédérale :

Les pressions pour la réévaluation du mark ne datent pas d'hier. Il n'est que se souvenir de la gigantesque spéculation de l'automne 1968 pour s'en rendre compte. La puissance allemande a suscité, depuis cette première réévaluation, une importante quantité d'articles dans la presse américaine et des incitations clairement exprimées à une nouvelle réévaluation.

L'Allemagne fédérale a un double handicap :

— Elle est un partenaire commercial important des U.S.A. et n'a cessé d'y accroître ses importations. Elle réveille donc de vieux réflexes protectionnistes. Entendez par là : lui mettre le maximum de bâtons dans les roues.

— Elle a comme ministre de l'Economie, un dogmatique intransigeant nommé Schiller. Tout le monde sait que rien n'est plus dangereux qu'un doctrinaire qui veut appliquer ses théories coûte que coûte.

Schiller veut donc faire appliquer à la Communauté Euro-

pénne un système de parités fixes entre les pays de la C.E.E., mais flottantes vis-à-vis du dollar.

Pourtant, le système du mark flottant par rapport au dollar, adopté depuis mai 1971, n'a pas spécialement freiné l'afflux de capitaux spéculatifs et conduit tout droit à la réévaluation. C'est le vœu de Washington.

Malgré le plaidoyer de Schiller, une semblable solution n'a pas été adoptée par la Communauté. On recueille l'impression, à la lecture des débats qu'il préfère l'éclatement du Marché Commun à la mise en échec de sa doctrine.

Pourtant, deux constatations éCLAIRENT son comportement :

- Une C.E.E. soudée — par sa puissance économique — peut faire échec aux U.S.A.
- La vassalité politique de l'Allemagne Fédérale vis-à-vis de ces derniers est une constante depuis la guerre. L'Allemagne a toujours fini par céder aux pressions de Washington s'il estimait que le comportement allemand ne servait pas ses intérêts.

### C. — La France.

Le comportement anti-américain est assez couramment répandu en France, quoique ayant des motifs différents :

- Réaction passionnelle chez de Gaulle, puis essais de recouvrer une relative indépendance.
- Essai de s'affranchir de la tutelle américaine chez certains de ses héritiers.
- Inquiétudes devant les acrobaties et le laisser-aller monétaire des U.S.A. dans les cercles d'études.
- Anti-imperialisme et anti-colonialisme des milieux syndicaux qui ont perçu depuis longtemps le danger que représentait pour l'emploi et le niveau de vie l'hégémonie américaine.

Les motifs de la résistance de la France aux pressions américano-allemandes peuvent se résumer ainsi :

- la France n'a pas à faire les frais de la dégradation du dollar,
- La France n'admet pas que Washington pose des conditions « indammissibles » pour respecter ses obligations,
- Le système monétaire interna-

" malade  
sinon  
moribond "

tional est très malade sinon moribond. Ce ne sont pas quelques replâtrages techniques qui remettront le malade sur pied. Il faut revoir à fond.

Une autre raison n'est pas avancée, mais elle est présente à tous les esprits. Une dévaluation peut procurer, nous l'avons vu, un avantage substantiel, mais souvent temporaire, en matière de ventes à l'étranger.

Il y a donc (au moment où cette note est écrite) un double marché des changes :

**franc commercial** : parité fixe, réservé aux transactions commerciales,

**franc financier** : qui varie suivant l'offre et la demande et intéresse toutes les autres transactions.

Ce système (renforcé par des mesures internes dont on ne parlera pas) semble de nature à préserver **actuellement** l'économie française de soubresauts trop graves, dans la mesure où les banques ne s'ingénieront pas à s'affranchir des contraintes de la réglementation (2).

## conclusions

Dans vingt ans, un historien ayant une parfaite connaissance des faits et de leurs conséquences, pourra tirer des conclusions d'une toute autre valeur que les présentes.

A la fin de la rédaction de cette note, on peut toutefois énoncer quelques constatations.

Quand un traitement ne guérit plus un malade, ou bien :

- le mal est incurable,
- le traitement ne convient pas au malade et il faut en changer,
- le malade se dispense d'appliquer tout ou partie du traitement et il faut l'y contraindre.

Personne ne pense qu'il soit impossible de mettre sur pied un système monétaire international valable.

Par contre, le système actuel est en faillite :

- parce qu'il donne une prédominance écrasante aux pays riches sur le Tiers Monde et contribue à accroître les disparités.
- Parce qu'il y a une seule et même monnaie pour deux fonctions très différentes : monnaie nationale et monnaie de réserve. Cette situation confère au dollar des priviléges exorbitants et facilite son impérialisme économique.
- La confusion entre les deux fonctions du dollar jointe aux erreurs monétaires répétées des Américains, fait que toute mesure monétaire d'ordre intérieur prise aux U.S.A. risque d'avoir

des répercussions catastrophiques dans le reste du monde.

Ceci est aggravé par le fait que les Etats-Unis, après avoir profité des avantages de l'étalement international qu'ils détiennent, ne considèrent plus que l'aspect « intérieur » de leur monnaie en reniant, si besoin est, les engagements souscrits.

Tout système monétaire futur devra prendre en considération ce qui précède avec cette question en plus :

Que faut-il faire pour qu'une super-puissance n'accapare pas tout le système à son profit ?

Dans l'immédiat, les craintes — très fondées — sont les suivantes :

— l'abandon de la convertibilité du dollar risque d'amener une contraction des échanges internationaux. Cette contraction peut être augmentée par :

- l'existence de surtaxes aux importations,
- les changes flottants préludant une éventuelle réévaluation des monnaies par rapport au dollar.

— la contraction des échanges in-

(2) En maintenant le traitement des transactions commerciales (de même que le Bénélux) au taux fixe du dollar existant avant le 15 août, la France contrecarre la politique des Etats-Unis et les irrite. Ils ne ménagent pas leurs pressions par tiers interposés pour la faire changer d'attitude.

ternationaux engendre à terme une baisse de production, donc :

- le chômage,
- la stagnation, voire la baisse du niveau de vie.

— la France n'a pas lieu de se réjouir de n'être plus touchée directement par les mesures protectionnistes américaines (5,8 % des exportations françaises vont aux U.S.A.) car :

- le désordre monétaire et le règne du provisoire qui s'instaure nuiront à la production française comme aux autres.

— Il est à craindre que des pays limités dans leurs ventes aux Etats-Unis comme l'Allemagne (qui se conduit comme soutien objectif de ceux-ci) utilisent leur puissance économique disponible à conquérir le marché français avec ce que cela laisse supposer sur l'emploi et le niveau de vie.

Toutes ses conséquences sont dans la logique du système capitaliste, les spéculateurs de toutes sortes se sont déjà « régaliés » de cette opération sans qu'aucune mesure sérieuse ne soit prise. Il est vrai que la distinction est difficile sinon impossible à faire entre tenants du pouvoir et les milieux affairistes.

Par ailleurs, comme il fallait s'y attendre, l'occasion a été saisie d'appeler à la modération des revendications salariales, ce qui veut dire en clair que l'on demande aux travailleurs de voler au secours du capitalisme qui, lui, ne connaît pas de frontière.

La gravité de la situation exige la plus grande vigilance possible des organisations syndicales au plan international et, comme le demande la C.M.T., une large consultation syndicale et une concertation étroite entre organisations syndicales s'imposent dans les délais les plus brefs.

N'oublions pas ce qui s'est passé à partir de la crise économique de 1930-1931, le chômage massif, le fascisme dans certains pays, la guerre et ses millions de victimes. C'est de cette façon que le capitalisme peut encore chercher à résoudre ses problèmes. Aux travailleurs de tous les pays d'en prendre conscience.

# RAISONS D'UNE CRISE ET PROPOSITIONS DE SOLUTION

On ne peut essayer de comprendre les phénomènes actuels sans faire un retour aux sources c'est-à-dire aux accords de Bretton-Woods (1944). Ces accords ont ratifié les dispositions du Gold Exchange Standard, bâti après la guerre de 1914-

1918, y ajoutant toutefois quelques règles supplémentaires et créant le Fonds Monétaire International (F.M.I.) chargé de les faire appliquer.

Ce système se définit comme un système de parité fixe des monnaies nationales entre elles, toutes indexées sur le prix de l'or qui a donc un rôle important. Mais avec une clause complémentaire qui précise que le dollar est accepté comme monnaie de réserve c'est dire qu'il sera « pilote » chargé d'acheter de l'or et de fixer sa parité. On pourra donc avoir en réserve dans les Banques Centrales des différents pays soit de l'or soit des dollars ; ce sera la même chose puisque si on veut passer de l'un à l'autre les U.S.A. seront tenus de le faire, au prix de 35 dollars l'once d'or fin.

## PLUS OU MOINS BIEN

Si un pays pour des raisons graves veut changer sa parité par rapport à l'or ou au dollar il ne pourra le faire qu'après consultation ou accord du F.M.I.

Ce système a fonctionné plus ou moins bien, plus ou moins mal pendant environ 25 ans. Il a permis indiscutablement de financer l'énorme besoin de liquidités monétaires internationales dans l'économie d'après guerre, se développant à un rythme moyen d'accroissement de 5 % par an pour la production, et de 10 % pour le commerce international. Mais il conduisait dans le même temps par suite de la relative stagnation de la production d'or dans le monde à utiliser de plus en plus de dollars dans la constitution des réserves monétaires des différents pays ; ceci impliquait par voie de conséquence (pour que le système continue à fonctionner) une confiance totale dans cette monnaie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et cette crise de confiance explique les raisons de la rupture, officialisée le 15 août par les décisions du Président Nixon (notamment celle de l'inconvertibilité du dollar) mais déjà largement amorcée depuis plusieurs années.

Tout se passe en effet sans dommage tant que le pays à monnaie de réserve a une gestion rigoureuse qui lui permet de faire face aux demandes d'échanges présentées par les détenteurs de dollars, pour les convertir en or ou en autres valeurs.

Mais si l'émission de dollars par la Banque

Centrale des U.S.A. ne constitue plus la création de la contre-valeur d'une richesse réelle correspondante, mais des moyens de paiement sans garantir le remboursement de la créance, il en va tout autrement.

### COMME LES PARTICULIERS

Ce qu'il est nécessaire de souligner c'est que la crise n'est pas née de l'inconvertibilité du dollar en or mais du refus d'accepter (pour les partenaires des U.S.A.) de nouveaux dollars comme moyen de paiement, dans la mesure où ils avaient conscience de ne pas pouvoir les utiliser pour acheter des biens correspondants.

Les pays sont comme les particuliers ; lorsqu'ils veulent faire face à certaines dépenses importantes ils doivent faire appel au crédit c'est-à-dire emprunter. Pour rembourser les emprunts, il faut produire des richesses, gagner de l'argent. C'est un peu ce qui s'est passé en Europe et au Japon où les gouvernements ont constamment les yeux fixés sur les « échanges extérieurs » qui situent la place de leur économie au niveau mondial, et se répercutent sur le niveau de l'emploi.

Lorsque l'on peut se permettre au contraire d'émettre de la monnaie pour acheter ce dont on a besoin (les usines européennes par exemple) il en va tout autrement. Mais ceci ne va qu'un temps ; car la facilité engendre une baisse du niveau de compétition et un ralentissement de la croissance ; ce ralentissement oblige alors à créer de nouveaux moyens de financement... jusqu'à ce que les partenaires refusent cette monnaie qui est à leurs yeux dévaluée en fait sinon en droit.

C'est ce qui explique ce qu'on a appelé la Flottaison des Monnaies. Laisser flotter sa monnaie, cela veut dire refuser de continuer à acheter des dollars à des cours qui paraissent anormalement élevés...

### UN REFUS ENERGIQUE

Les pays européens ont eu d'ailleurs des réactions très différentes face à cette dévaluation de fait du dollar sur les marchés des changes.

Alors que l'Allemagne préconisait la flottaison de toutes les monnaies européennes préalablement liées entre elles, pour les laisser « s'apprécier »

par rapport au dollar, la France refusait énergiquement cette solution.

C'est que l'une et l'autre avaient des préoccupations très différentes.

Pour les Allemands, il fallait avant tout freiner le déchaînement de la spéculation à la réévaluation du DMark, tandis que du côté français on avait le souci de conserver un avantage de change suffisant pour faciliter l'exportation et donc le niveau de l'emploi. Ceci, bien entendu souligne les difficultés qui surgiront dans un « marché commun » tant que celui-ci n'aura pas réalisé son unité monétaire.

Quoiqu'il en soit c'est au niveau des U.S.A. qu'il faut voir si les remèdes proposés vont bien dans le sens de la recherche d'une solution à la crise. A la vérité, les remèdes proposés ne tiennent pas debout ! La surtaxe de 10 %, qui joue d'ailleurs sur des importations représentant 4 % seulement du produit brut national américain ne peut avoir d'effet salutaire ; car le vrai problème c'est la part décroissante considérable des U.S.A. (et de la Grande-Bretagne) dans l'exportation mondiale. L'Amérique a perdu des marchés parce que ses coûts sont nettement plus élevés qu'ailleurs ; la protection ne peut donc pas être une solution et n'aura pour effet au contraire que de ralentir encore le dynamisme des entreprises américaines. Cette surtaxe ne peut se comprendre que comme moyen de pression pour obtenir la réévaluation des autres monnaies.

Quant aux charges militaires dont le fardeau doit être partagé aux dires des U.S.A., elles ont eu pour origine le conflit du Vietnam pour lequel les partenaires occidentaux ou Japonais n'ont pas été consultés.

### MEME PROVISOIREMENT

En vérité, la crise ouverte le 15 août ne se résoudra pas par des mesures de « rafistolage ». Dans un premier temps il faudra bien évidemment recoudre, même provisoirement. Car si rien ne bouge on peut être légitimement inquiet des réactions en chaîne possibles telles que : retour au protectionnisme, attente dans les décisions d'investissement, récessions en conséquence, etc.

Mais plus profondément il faut être attentif au fait qu'un système viable comportant la conver-

tibilité des monnaies sous-entend obligatoirement une coordination des politiques financières des Etats engagés dans le système. La querelle parité flexibilité n'est, à la limite, qu'un faux problème si les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas remplies.

Que peut-on alors proposer comme solution d'avenir ?

S'il n'y a pas de solution idéale, on peut du moins essayer de poser les conditions qui seraient de nature à éviter les écueils que nous connaissons aujourd'hui.

Un système nouveau devrait :

- Permettre l'expansion, donc créer suffisamment de liquidités monétaires pour répondre au progrès de celle-ci.
- Etre auto-régulateur pour éviter les crises cycliques des dernières décennies.
- Servir au développement des pays du Tiers Monde.

La création de liquidités devrait être confiée à une instance internationale, telle la F.M.I. et non pas à l'un des pays, fut-il le plus riche du monde.

### ON NE PRETE QU'AUX RICHES

Un pas a été fait dans cette voie, puisqu'en fait, les droits de tirage spéciaux (D.T.S.) ne sont pas autre chose qu'une création de monnaie internationale.

Mais aujourd'hui ces droits, dont la quantité à créer annuellement est conventionnellement limitée à 3 milliards de dollars, sont répartis entre les nations dans la proportion des quotas de leur participation au Fonds Monétaire International. Ce qui veut dire que plus un pays est riche plus il peut emprunter. Le proverbe « on ne prête qu'aux riches » est toujours aussi actuel.

Si donc nous voulons satisfaire la troisième des conditions énoncées plus haut (sortir le Tiers-Monde de la misère), il faut modifier la clé de répartition.

Pierre Mendès-France avait lancé voici quelques années l'idée de l'étalement marchandises à substituer à celui de l'étalement-or.

En gros, il s'agissait de créer de la monnaie basée sur la valeur des stocks des produits primaires existants dans le monde ; cette monnaie aurait permis d'acheter aux pays producteurs en

période de baisse de cours de façon à leur permettre de maintenir leur valeur globale d'exportation tout en ayant un effet régulateur par l'accroissement de la demande sur le niveau des prix ; inversement la mise sur le marché en période de pénurie permettait d'éviter la spéculation à la hausse. Les difficultés d'application d'un tel système tiennent bien évidemment à la nature même des produits primaires qui sont de moins en moins nombreux, dont la valeur de référence est aujourd'hui une valeur de marché (et non pas une valeur absolue) et surtout ne sont pas stockables sur de longues périodes pour la plupart.

C'est pourquoi il est difficile de reprendre l'idée telle quelle.

### UNE SOLUTION A LONG TERME

Par contre, il est certain que même aujourd'hui le prix des produits primaires est un bon indicateur des variations des « taux de croissance » dans les pays riches et qu'à ce titre il faut essayer de trouver un système de régulation qui en tienne compte.

En définitive et sous réserve d'études complémentaires, toute solution à long terme devra être élaborée en fonction des principes suivants :

- N'en déplaise aux tenants de l'étalement-or la solution du retour en arrière est aujourd'hui dépassée dans une économie dont le rythme d'expansion est celui que nous connaissons et dont il faut souhaiter qu'il se poursuive.
- Il faut progressivement substituer au dollar une monnaie internationale créée sous la responsabilité du Fonds Monétaire et basée sur des réserves fournies par l'ensemble des pays participants.
- Il faut revenir à une règle de répartition des crédits entre les pays demandeurs qui dispose :

— que les réserves se gagnent pour les riches ;  
— que les réserves se prêtent ou se donnent aux plus pauvres pour leur permettre de sortir de leur état de sous-développement.

Ceci n'ira pas bien entendu sans bousculer certaines idées reçues ni se heurter à d'après résistances.

La construction d'un système monétaire à l'échelle des problèmes actuels du monde est cependant nécessaire et passe par la mise en œuvre de formules de ce genre.

Washington, 18 décembre 1971

# L'ACCORD MONÉTAIRE

## la crise du système monétaire international

De même que les échanges entre ressortissants d'un même pays supposent l'existence d'une monnaie nationale admise par tous, les échanges internationaux impliquent l'existence d'une monnaie internationale ou de mécanismes qui en tiennent lieu.

Jusqu'à la première guerre mondiale, c'est l'or qui jouait ce rôle de monnaie universelle en même temps que de référence pour les différentes monnaies nationales.

Mais l'augmentation insuffisante de la production d'or en regard du développement du commerce international et l'accumulation des stocks existants entre les mains des pays les plus riches conduisirent à mettre sur pied un système où une ou plusieurs monnaies nationales (livre sterling, dollar) remplissaient cette fonction de monnaie internationale jusqu'ici dévolue à l'or, celui-ci n'étant plus utilisé que pour les règlements, par solde, entre banques centrales.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, c'est le dollar qui a joué le rôle de monnaie étalon.

Tant que le dollar est apparu à tous comme une monnaie solide, il n'y a pas eu de problème.

Mais dès les années 60, l'économie américaine connaît certaines difficultés, tandis que les économies européennes et japonaises apparaissent en pleine expansion.

Bien que la balance commerciale des Etats-Unis reste alors bê-

négiaire, la balance des paiements, qui reflète notamment les investissements américains à l'étranger, est régulièrement déficitaire.

Cela signifie que les Etats-Unis s'endettent à l'égard des pays étrangers. Pour mettre un terme ou une limite à cette situation, il faudrait que les pays créanciers exigent des Etats-Unis le paiement en or de leurs dettes. Mais la position dominante des Etats-Unis sur le plan économique et politique n'incite pas ces pays à faire valoir leurs droits, de telle sorte que les Etats-Unis continuent à émettre des dollars pour couvrir leurs déficits, de la même façon qu'un gouvernement fait face à ses engagements sur le plan national en ayant recours à la « planche à billets ».

Ainsi que le remarque Jean Boissonnat, « le système monétaire favorise le colonialisme économique puisque, grâce à lui, les Etats-Unis est le seul pays qui paie ses dettes en fabriquant sa propre monnaie » (« Cadres et Professions », octobre 1971).

Les déficits s'accumulant, les dettes américaines se chiffrent aujourd'hui à environ 60 milliards de \$, alors que le stock d'or des Etats-Unis ne représente plus que 10 milliards de \$.

Cette évolution ne pouvait pas ne pas émouvoir les créanciers des Etats-Unis. Comme cela se produit chaque fois qu'une monnaie commence à ne plus inspirer con-

fiance et « brûler les doigts », les détenteurs de dollars se mirent à fuir cette monnaie en l'échangeant contre des devises plus solides, comme le mark, par exemple.

Le système monétaire mis en place à Bretton-Woods faisant obligation aux banques centrales de ne pas laisser s'effectuer des transactions à des cours s'écartant de plus de 1 % des parités officielles, les banques centrales des pays concernés se virent obligées, pour soutenir le cours du dollar, d'acheter des quantités considérables de cette devise. Pour couvrir ces achats, elles furent contraintes d'émettre des quantités importantes de leur propre monnaie, ce qui a permis de dire qu'en laissant s'accroître leurs déficits, les Etats-Unis exportaient leur inflation.

Devant cette situation, l'Allemagne a pris en mai 1971 la décision de ne plus soutenir le dollar, elle a laissé flotter le mark, c'est-à-dire qu'elle a laissé le cours de celui-ci monter bien au-delà de la marge de 1 % autorisée par les accords internationaux, espérant ainsi décourager la spéculation.

Cette décision revenait en fait à réévaluer le D.M. par rapport au dollar et aux autres monnaies, à l'exception du florin, la Hollande ayant décidé, elle aussi, de laisser flotter sa monnaie.

Pendant le même temps, aux Etats-Unis, la détérioration de la balance des paiements se poursuivait en même temps que la balance commerciale, pour la première fois depuis le début du siècle, devenait déficitaire.

Devant cette situation aggravée sur le plan intérieur par la faible croissance de la production, par le sous-emploi et la hausse des prix, les Etats-Unis ont pris, le 15 août, une série de mesures dont les principales, sur le plan relations internationales, ont été :

● la suspension de la convertibilité du dollar en or ou en devises, ce qui signifie que les banques centrales détentrices de dollars sont obligées de les conserver ;

● l'instauration d'une surtaxe de 10 % sur certaines importations en vue de décourager celle-ci et de protéger la production intérieure.

Devant ces mesures très graves à la fois pour le système monétaire et les échanges internationaux, les pays de la C.E.E. ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une attitude commune. En effet, alors que l'Allemagne recommande une fluctuation concertée des monnaies, c'est-à-dire une réévaluation de fait par rapport au dollar, la France — estimant qu'il appartient aux Etats-Unis de déterminer leur propre monnaie — décide de maintenir les parités officielles, jusqu'alors reconnues, pour toutes les opérations de caractère commercial les autres opérations, d'ailleurs soumises à la réglementation des changes, ce qui exclut, en principe, les mouvements de capitaux spéculatifs, s'effectuent sur le marché dit du « franc financier » : c'est le système du double marché.

Sur le plan pratique, il résulte de ces différentes mesures, que le franc — dont la parité n'a pas été modifiée par rapport au dollar — se trouve « dévalué » en fait par rapport aux devises des pays qui ont décidé de laisser « flotter » les cours, dont la « surcote » atteint jusqu'à 12 % pour le D.M., près de 10 % pour le florin hollandais et le franc belge et 4 % environ pour la livre.

La fuite devant le dollar, qui se poursuit malgré l'importance de ces « surcotes », et la « flottaison » de la plupart des devises font peser de lourdes incertitudes sur les échanges internationaux. Il

faut donc sortir de cette situation en fixant de nouvelles parités qui tiennent compte des faits. Quant aux moyens, deux positions s'affrontent : celle de la France qui souhaite une dévaluation du dollar, et celle des Etats-Unis qui sem-

blent d'abord s'y refuser et demandent aux autres de réévaluer.

Il faudra quelques mois pour sortir de cette impasse et pour en arriver à l'accord du 18 décembre, préfacé lui-même par les entretiens Nixon-Pompidou aux Açores.

## l'accord du 18 décembre

### L'accord du 18 décembre :

- établit de nouvelles parités,
- élargit les « marges de fluctuation » (à ne pas confondre avec la « flottaison » des cours),
- mais ne rétablit pas la convertibilité du dollar.

### ● Les nouvelles parités.

Le dollar est dévalué de 7,89 %. La lire italienne est dévaluée de 1 %.

Le franc français et la livre restent inchangés.

Le franc belge et le florin hollandais sont réévalués de 2,76 %.

Le mark et le franc suisse sont réévalués de 4,61 %.

Le yen japonais est réévalué de 7,66 %.

Il convient, à ce propos, de faire deux remarques :

— les changements interviennent concernant chaque monnaie considérée non seulement par rapport au dollar, mais par rapport à toutes les autres ;

— ces changements se réfèrent aux parités officielles pratiquées jusqu'au début du mois de mai 1971, c'est-à-dire avant la décision prise par l'Allemagne de laisser flotter sa monnaie.

Il résulte de cela, par exemple, que le franc, dont la valeur officielle reste inchangée, se trouve en fait

— réévalué par rapport au dollar et à la lire,  
— inchangé par rapport à la livre,  
— dévalué par rapport au florin, au franc belge, au mark, au franc suisse et au yen, si l'on considère la valeur de ces devises début mai 1971.

Par contre, si l'on considère les cours effectivement pratiqués le 17 décembre, on peut dire que le franc est réévalué non seulement par rapport au dollar et à la lire, mais aussi par rapport aux autres monnaies, puisque la réévaluation officielle de celles-ci est inférieure à la « surcote » que faisait apparaître le marché des changes, et qu'elles sont donc, en quelque sorte, dévaluées par rapport à cette surcote.

### ● L'élargissement des marges de fluctuation

Tout système monétaire international doit comporter des parités — des références — fixes conférant une base certaine aux échanges internationaux.

Néanmoins, afin de laisser une certaine souplesse aux marchés des changes et de ne pas obliger les banques centrales à intervenir au moindre écart de cours, le système en vigueur jusqu'ici prévoyait des « marges de fluctuation » égales à 1 % dans chaque sens, ce qui signifie que le cours

de chaque monnaie pouvait varier, en fait, dans une limite de 2 % et que l'écart constaté à un moment donné entre les valeurs relatives de deux monnaies pouvait également atteindre 2 %. Les marges de fluctuation sont portées de 1 % à 2,25 %, de sorte que chaque monnaie peut désormais varier dans une limite de 4,5 % et que l'écart entre deux monnaies peut, lui aussi, atteindre 4,5 %.

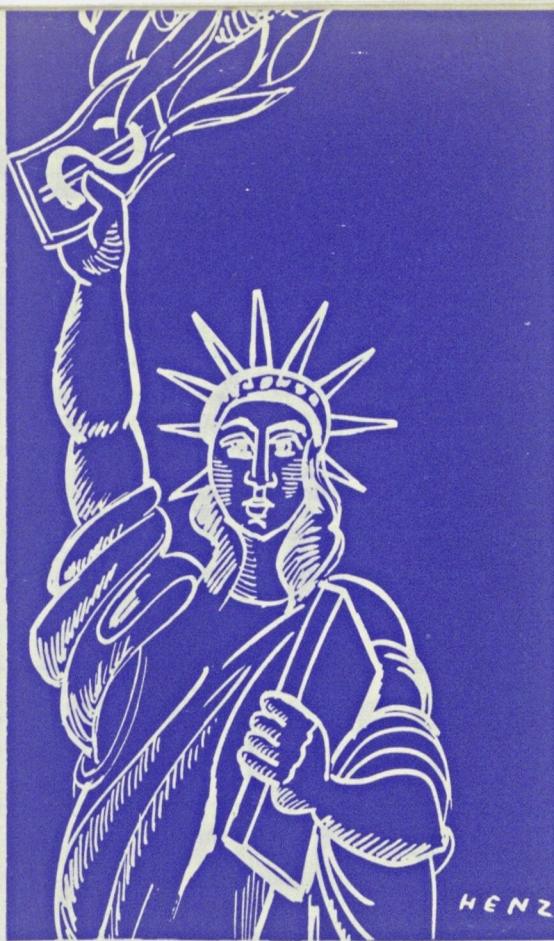
Si, introduisant la notion de temps dans notre raisonnement, on considère deux moments différents, on peut imaginer deux monnaies évoluant de façon opposée et dont la valeur relative varie ainsi de 9 %, la monnaie A valant 102,25 au moment 1 et 97,75 au moment 2 et la monnaie B valant 97,75 au moment 1 et 102,25 au moment 2.

L'élargissement des marges de fluctuation atténue ainsi de façon notable les conséquences du retour à des parités fixes et risque donc de gêner les échanges internationaux. C'est pourquoi il est vraisemblable que les pays de la C.E.E. limiteront les marges de fluctuation pour les échanges intra-communautaires.

#### ● Le maintien de la non-convertibilité du dollar.

Le maintien de la non-convertibilité du dollar signifie que le problème monétaire ne peut être réglé par la simple définition de nouvelles parités, laquelle permet seulement de repartir sur des bases plus solides.

D'une part, le problème posé par les 60 milliards de déficits accumulés — ce que l'on appelle les balances — demeure entier ; d'autre part, le rétablissement de l'équilibre de la balance américaine des paiements est loin d'être acquis : dans ces conditions, il est naturel que les Etats-Unis aient refusé le retour à la convertibilité, se gardant ainsi d'ailleurs un atout de taille pour les négociations commerciales avec leurs partenaires européens et japonais. L'importance que les Etats-Unis attachent à ces négociations est d'autant plus grande qu'ils ont été quelque peu traumatisés par le déficit de leur balance commerciale et qu'ils se sentent isolés dans le monde occidental depuis l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun.



### les conséquences de l'accord

L'étendue et la complexité des modifications intervenues dans le système monétaire international, leur interférence avec les mesures relevant de la politique économique et sociale de chacun des pays concernés, l'incertitude qui pèse sur l'évolution des négociations commerciales, ne permettent guère — sauf à jouer les devins — de prévoir avec certitude les conséquences économiques qui vont en découler.

Il faut donc se borner à quelques observations d'ordre général en s'efforçant néanmoins de cerner un peu plus précisément le cas particulier de la France.

● Tout d'abord, le rétablissement d'un système de parités fixes —

même s'il s'accompagne de marges de fluctuation importantes et ne comporte pas le retour à la convertibilité du dollar — est une base indispensable au fonctionnement normal des échanges internationaux. A ce titre, il constitue sans doute un progrès par rapport à la période d'incertitude qu'avait ouverte au mois de mai la flottaison du deutsche-mark.

● Les changements de parités — par rapport tant aux anciennes parités officielles qu'aux cours pratiqués avant le 18 décembre sur les marchés des changes — se traduisent, selon les monnaies considérées, par différents niveaux de dévaluation ou de réévaluation.

A cet égard, il faut observer qu'une dévaluation a — toutes choses étant égales par ailleurs — pour conséquence immédiate une baisse du prix des produits du pays qui a dévalué exprimé en monnaie d'un pays qui n'a pas dévalué (ou qui a dévalué d'un taux moindre).

C'est ainsi qu'il faudra moins de deutsche-marks à un Allemand pour acheter aux Etats-Unis un produit dont le prix en dollars n'aura pas varié.

Par contre, il faudra davantage de dollars à un Américain pour acheter en Allemagne un produit dont le prix en D.M. n'aura pas varié.

Si l'on considère le cas des Etats-Unis, on peut donc légitimement penser que les exportations seront encouragées, les importations rendues plus difficiles et que cela devrait contribuer à un meilleur équilibre de la balance des paiements et favoriser une reprise de l'activité économique. En tout cas, ces mesures ont permis aux Etats-Unis de supprimer la taxe de 10 % sur les importations instituée au mois d'août.

Pour l'Allemagne au contraire — au moins si l'on se réfère à la période antérieure à mai 1971 — la réévaluation du deutsche-mark devrait avoir des effets inverses et pourrait aggraver les risques de stagnation économiques qui se sont fait jour en 1971, même si la flottaison du D.M. à des cours très élevés n'y a pas été étrangère.

Il en va de même pour le Japon, qui exporte une part importante de sa production aux Etats-Unis.

La France s'est efforcée, grâce au double marché et à la réglementation des changes, d'échapper aux conséquences de la spéculation contre le dollar. En maintenant la valeur du franc commercial au niveau des anciennes parités officielles, elle a, depuis le mois de mai et plus encore depuis le mois d'août, offert des conditions particulièrement favorables aux exportateurs français qui bénéficiaient d'une dévaluation de fait importante par rapport notamment à la plupart des pays de la C.E.E. et principalement par rapport à l'Allemagne, déjà défavorisée par la réévaluation du deutsche-mark et la dévaluation du franc de 1969.

Prévoyant sans doute la cessation prochaine de cette situation exceptionnelle, les exportateurs français ont obtenu, voici quelques temps du Ministre des Finances, des garanties de change couvrant notamment la perte qui pourrait résulter de la baisse du cours de la devise dans laquelle a été libellé le contrat d'exportation. Est-il nécessaire de préciser qu'aucune mesure n'a été prise par M. Giscard d'Estaing pour reprendre aux exportateurs les gains qu'ils pourraient réaliser du fait des modifications des parités de change ?

Les nouvelles parités seront moins favorables pour les exportateurs français que les circonstances exceptionnelles qu'ils ont connues au cours des derniers mois ; elles sont néanmoins un peu plus avantageuses que celles qui étaient en vigueur en mai 1971.

Il convient de remarquer à ce

propos que le développement des exportations, surtout lorsqu'il repose sur des parités de change favorables, n'a pas que des avantages : il revient en effet à vendre « bon marché » à l'étranger le produit de l'activité économique et à restreindre la part de ce produit affectée à la consommation intérieure, en même temps que se trouve accru le prix des biens importés.

Cela dit, les conséquences directes des mesures qui viennent d'être prises dans le domaine monétaire ne devraient pas être défavorables pour la France, d'autant plus que celle-ci ne semble pas devoir renoncer dans l'immédiat au contrôle des changes. Par contre, la situation de l'Allemagne et du Japon apparaît un peu plus délicate et c'est peut-être de là que peut venir le danger non d'une nouvelle crise monétaire, mais de difficultés économiques.

## les limites de l'accord du 18 décembre 1971

Ayant constaté que le système mis en place voici 25 ans ne permettait pas d'éviter la crise monétaire que nous venons de connaître, les Gouvernements des pays concernés n'en ont pas conclu pour autant à la nécessité d'une réforme profonde et se sont contentés de remettre sur les rails une mécanique à laquelle ils sont habitués, en laissant d'ailleurs sans réponse plusieurs questions importantes dont on ne voit pas quand et comment elles seront résolues : convertibilité du dollar, sort des balances U.S. par exemple.

L'ambiguïté qui consiste à faire d'une monnaie nationale, en l'occurrence le dollar, le pivot et le garant des échanges internationaux n'a pas été levée et aucune solution différente ne semble avoir été envisagée.

S'il n'est pas question d'en revenir à l'étalement-or, ne faut-il pas réfléchir sérieusement à la création d'une monnaie internationale répondant aux besoins de la vie économique et permettant un développement harmonieux des

échanges et une répartition plus juste des richesses entre tous les peuples ?

Nous sommes bien loin de là et l'accord du 18 décembre n'est intervenu qu'entre « les dix pays les plus riches du monde », ainsi qu'ils n'hésitent pas à se désigner eux-mêmes.

L'absence des pays de l'Est comme de ceux du Tiers-Monde montre le chemin qui reste à parcourir pour que soient concertés et harmonisés, au niveau mondial, les échanges et le développement. Il est à noter, par exemple, que les prix des principales matières premières, qui constituent la partie essentielle des ressources du Tiers-Monde, sont exprimés en dollars, en livres ou en francs, c'est-à-dire en monnaie dévaluée ou non réévaluée.

Considéré sous cet angle, l'accord monétaire du 18 décembre apparaît clairement pour ce qu'il est, c'est-à-dire, pour reprendre une expression récente de René Bonet, un accord capitaliste entre capitalistes pour la sauvegarde du capitalisme. ■

« Voici l'accord monétaire le plus important de l'Histoire du monde », a déclaré le Président Nixon avec cette touchante simplicité qui est souvent la marque des discours américains, en présentant à l'univers le résultat des tractations fiévreuses qui, durant quatre mois, ont suivi les décisions prises par les U.S.A. le 15 août.

par  
Alain  
CEDEL

# UN MARCHÉ DE DUPES

## APRÈS LA PEUR...

Pendant tout ce temps on avait craint le pire : cascades de dévaluations unilatérales, guerres douanières, impositions de surtaxes à l'importations, contingentements, etc. La décelération conjoncturelle perceptible dans la plupart des pays industriels risquait de se transformer en crise économique majeure si le commerce international, cessant de se développer au rythme très rapide qui avait été observé depuis 25 ans, commençait à se rétrécir. Certains économistes qui s'étaient époumonés à prédire depuis par fois plus de dix ans, le retour de la catastrophe de 1929, commençaient à redresser la tête. Quant aux boursiers de Paris, dont on connaît la sagesse et la perspicacité rarement en défaut (?), leur angoisse était proche de la panique — la fortune rend si vulnérable ! — et provoquait en moins de 3 mois une baisse des cours de près de 25 % (1). En outre la montée continue du chômage en Europe occidentale concrétisait pour chacun la portée du péril.

## ... LE SOULAGEMENT.

C'est dire que l'opinion publique, le 20 décembre, a éprouvé un immense soulagement à l'idée que tout allait recommencer comme avant. Rares, au début, ont été les voix discordantes dans le concert de satisfaction. Seuls quelques spécialistes se sont refusés à partager l'optimisme ambiant et s'interrogeaient sur la portée exacte et sur la durée probable du nouvel accord.

(1) Un célèbre économiste américain se gaussait récemment des réactions du marché de New-York qui avait prévu onze des quatre récessions survenues depuis la guerre. Bien sûr, Paris n'est pas New-York.

## ET NOUS LA-DEDANS ?...

Les syndicalistes eux, peuvent évidemment se demander en quoi tout ceci les concerne : or, dollars, capitaux flottants, spéculation, tout ce jeu-là n'est pas pour eux, pensent-ils. Tout au plus, certains y verront-ils les derniers soubresauts d'un capitalisme moribond, tandis que d'autres y dénonceront une nouvelle manifestation de l'impérialisme américain.

Un examen attentif de la réalité montre qu'en fait les travailleurs sont bel et bien concernés : que les exportations françaises stagnent ou se développent, et ce sont les salaires ou les emplois de tel secteur économique qui seront atteints ou stimulés ; qu'une firme américaine décide ou refuse d'implanter une usine dans telle région, et c'est toute une impulsion qui peut ou non lui être donnée. Par ailleurs, sur le plan des idées, il n'est pas indifférent de savoir quelle partie jouent notre pays et ses partenaires, quelle hiérarchie

de valeurs nos gouvernements soutiennent, et qui gagne, dans la mesure où l'on peut l'estimer.

Après Washington, tout le monde a crié victoire, chaque ministre participant à la conférence s'ingéniant à démontrer combien la situation était conforme à ses prévisions et montrait la justesse des positions qu'il avait prises. Par exemple, à les en croire, MM. Schiller et Giscard d'Estaing, qui avaient chacun adopté une conduite exactement opposée l'une à l'autre, l'un faisant flotter le mark tandis que l'autre bloquait le franc, avaient tous deux vaillamment défendu à la fois l'intérêt de leur pays et celui de l'Europe tout entière. Qui a raison et qui a tort ? Le rechercher n'est pas un exercice si vain. Au moment où ces lignes sont écrites, deux mois se sont écoulés depuis l'accord de Washington. Ce recul est largement suffisant pour percevoir les limites de l'accord, ses aspects positifs, ses points faibles et ses lacunes.

## les aspects positifs

1 D'une façon générale, les 4 mois de crise qui ont suivi les mesures prises unilatéralement par les Etats-Unis ont permis d'observer le sang-froid des gouvernements. Malgré le ton acerbe de certaines déclarations, chacun a évité les décisions irréparables ou l'engagement dans un processus irréversible de représailles. Seuls le Danemark et la Finlande ont été amenés à décider peu après les Américains de prélever eux aussi une surtaxe à l'importation, mais la

situation de ces deux pays était difficile et justifiait l'austérité. Les mesures ont du reste été rapportées, du moins partiellement, depuis le début de cette année.

Les nations ont davantage pris conscience de leur solidarité, de l'interpénétration des économies et du fait que chacun avait intérêt à la prospérité des autres. En 1929, la fière devise « chacun pour soi et Mammon pour tous » avait conduit à un sauge qui peut général... qui avait précipité tout le monde dans la crise.

**2**

Il était, d'autre part fort nécessaire de procéder à certains réajustements des parités sur lesquels les gouvernements se crispait soit par intérêt (ou ce qu'ils croyaient être leur intérêt) soit pour ne pas démentir des affirmations antérieures trop péremptoires.

La valeur d'une monnaie par rapport à l'or ou par rapport aux autres monnaies n'est pas quelque chose d'immuable, fixé une fois pour toutes, même en régime de changes fixes. Les économies respectives des différentes nations évoluent, en effet, de façon divergente : par exemple, ici un effort continu d'investissements et un niveau élevé d'éducation favorise l'innovation et la productivité, et les prix sont relativement stables ; là une répartition trop injuste de la richesse nationale pousse à d'incessants conflits sociaux spasmodiquement apaisés par des hausses de salaires que les entreprises s'empressent de récupérer grâce à des hausses de prix, et c'est l'inflation. Des réajustements sont donc de temps en temps nécessaires, faute de quoi les taux de change officiels ne correspondent plus du tout au pouvoir d'achat respectif des monnaies.

C'est ainsi que la parité du franc suisse avec l'or datait de 1936 et du Yen avec le dollar de 1953. Depuis ces deux dates, bien des changements étaient intervenus.

Quand une monnaie est sous-évaluée, c'est-à-dire quand son pouvoir d'achat réel est sensiblement supérieur à sa parité officielle, les biens du pays concerné apparaissent très bon marché aux étrangers. Supposons qu'un même appareil de radio vaille aux U.S.A. 100 dollars et en Allemagne, 350 marks. Si le taux de change officiel permet à un Américain d'ac-

querir avec 100 dollars 400 marks (la parité étant : 1 dollar = 4 DM), il gagne 50 marks de pouvoir d'achat supplémentaire chaque fois qu'il échange 100 dollars contre des marks. On ne s'étonnera pas que, dans ces conditions, les achats américains de produits allemands ne cessent de progresser, alors que, pour des raisons symétriques, les achats allemands de produits américains sont nettement freinés.

Naturellement, on peut penser qu'il est bon pour un pays d'avoir des prix compétitifs : cela stimule ses ventes à l'étranger et lui permet d'arrondir sans cesse ses réserves de change. Mais une telle conception, d'allure nettement mercantiliste, apparaît à la réflexion singulièrement étroite si l'accroissement des réserves de change est permanent et reste une obsession. Vendre bon marché, à la longue, revient à « brader » le fruit du travail d'une nation, au profit des étrangers, et à privier les habitants de cette nation d'un certain accroissement de leur niveau de vie. Et l'erreur s'aggrave encore lorsque les réserves de change se composent de monnaies dont le pouvoir d'achat diminue d'année en année. Enfin, accumuler les excédents commerciaux, c'est obliger les autres à enregistrer des déficits permanents, tout en se permettant de leur faire des reproches sur leur mauvaise gestion.

En matière de finances internationales, la sagesse est toute relative et se limite à faire un tout petit peu moins de bêtises que les autres. En faire beaucoup moins est aussi dangereux à la longue qu'en faire beaucoup plus.

Or, deux pays au moins, l'Allemagne et le Japon, avaient une monnaie qui apparaissait sous-évaluée par rapport aux autres, même

après la précédente réévaluation du mark en octobre 1969.

Le cas du franc suisse était déjà plus discutable, car la fameuse stabilité suisse est plus un souvenir qu'une réalité encore actuelle.

Quant au florin hollandais, sa situation n'était guère brillante depuis quelque temps et les perspectives qui s'offraient aux Pays-Bas pour 1972, voire 1973, étaient — et restent — parmi les plus sombres des pays d'Europe.

Mais, en dehors des facteurs objectifs qui poussent à la réévaluation de certaines monnaies, il y a aussi l'anticipation de la spéculation, laquelle ne s'embarrasse pas toujours de nuances : il suffit que quelques achats fassent monter le cours de telle ou telle monnaie pour qu'aussitôt des masses énormes de capitaux, qui tourbillonnent entre l'Amérique et l'Europe à la recherche du placement le plus avantageux et du profit le plus rapide, se jettent sur cette monnaie et exercent une telle pression que, finalement, les autorités monétaires sont contraintes de procéder à une réévaluation même si celle-ci apparaît objectivement peu justifiée.

En ce qui concerne le dollar, il pouvait paraître souhaitable de le dévaluer par rapport à la plupart des monnaies des pays industriels (et plus encore par rapport à l'or), mais il est permis de penser qu'en réalité la dévaluation aurait dû intervenir il y plusieurs années ; elle est intervenue juste au moment où elle devenait moins justifiée, comme nous le verrons plus loin.

En 1949, les U.S.A. avaient accepté que la plupart des monnaies fussent dévaluées plus qu'il n'était vraiment nécessaire, pour leur donner un avantage de compétitivité sur les marchés internationaux, avantage dont beaucoup

avaient bien tiré parti ensuite. Les monnaies étaient donc sous-évaluées artificiellement et l'évolution au cours des vingt années qui suivirent accentua encore le désavantage du dollar par rapport à la plupart d'entre elles. La productivité a fait des progrès plus rapides en Europe occidentale ou au Japon qu'aux U.S.A., cependant que ceux-ci ont connu depuis 1965 une inflation relativement forte qui entraînait de plus en plus le progrès des exportations américaines et stimulait au contraire les importations de marchandises étrangères aux U.S.A., au détriment de la balance des paiements de ce pays.

Il était donc vraiment nécessaire de réviser certaines parités, comme il a été fait à Washington, même si les taux de révision choisis s'écartent plus ou moins de ce qu'on aurait pu attendre logiquement.

Dernier aspect positif, lié au précédent : L'accord de Washington a enfin brisé la parité (jugée sacro-sainte jusque-là) du dollar avec l'or sur la base de 35 dollars l'once d'or fin (2).

Là encore, certains se demanderont s'il ne s'agit pas de

(2) L'once vaut 31,1 grammes.

discussions d'un autre âge, réservées à quelques fossiles, nostalgiques du XIX<sup>e</sup> siècle et de l'étaillon or. Ce serait une erreur.

Il faut savoir qu'en maintenant la parité du dollar avec l'or à un niveau trop bas pour l'or, on favorise la spéculation, qui juge inévitable un relèvement du prix du métal, ce qui entraîne des fuites de capitaux hors des U.S.A. Nous vivons dans un monde qui se pique de logique, mais qui reste rempli de paradoxes. C'est ainsi que les citoyens américains peuvent acheter librement des armes à feu, ce qui leur a permis de se faire entre eux plus de morts depuis le début du siècle qu'il ne leur en a été

## LES RÉACTIONS DE LA C.M.T. DEVANT LA CRISE MONÉTAIRE INTERNATIONALE

C'est presque immédiatement après les décisions financières américaines annoncées par le Président Nixon, le 14 août dernier, que la Confédération Mondiale du Travail (1) a pris position devant les répercussions que ces décisions entraînaient pour les travailleurs du monde.

Dans un communiqué d'une grande densité, l'organisation syndicale définit son attitude en fonction de la vision mondiale qui est la sienne et des responsabilités qu'elle assume à ce titre. La première constatation qu'elle fait c'est que la décision d'ordre monétaire ne se limite pas à une opération entre techniciens, mais contient de lourdes menaces à très court terme pour tous les travailleurs.

« La C.M.T. estime que les décisions prises par le gouvernement américain, avec les conséquences qu'elles entraînent, ne peuvent pas être considérées uniquement comme des opérations de technique monétaire et économique intéressant les spécialistes, mais qu'elles effectuent tout aussi directement les intérêts d'un nombre considérable de travailleurs du monde. »

« Les travailleurs et les paysans, tant des pays en voie de développement que des pays industrialisés, subiront également les répercussions de ces décisions, notam-

ment en ce qui concerne les termes d'échange du commerce international que le prix des matières premières de base et par conséquent leurs possibilités d'emploi et leur niveau de vie. »

### ET LE TIERS MONDE ?

A partir des priorités que la C.M.T. « la centrale syndicale du développement » s'est données, nous voyons apparaître dans la seconde partie de ce texte la préoccupation qu'elle porte à l'ensemble des travailleurs et en particulier à ceux du Tiers Monde.

Si les accords de Bretton Woods de 1946 avaient inauguré une ère nouvelle et instauré un véritable code monétaire international fondé sur le principe des parités fixes, de la libre convertibilité des devises pour les paiements courants et d'une entente internationale limitée donnant ainsi une armature juridique au système du Gold Exchange Standard institué en 1922 par la Conférence de Gênes, le geste américain venait bouleverser un certain ordre collectivement admis.

« Constatant que par une décision unilatérale, les bases du système monétaire régissant depuis la fin de la dernière guerre les relations entre les pays de la plupart du monde sont profondément ébranlées, la C.M.T. estime que l'élaboration et l'adoption d'un nouveau système monétaire, quel qu'il soit, ne doivent pas s'inscrire dans une

(1) Confédération Syndicale Internationale à laquelle est affiliée la C.F.D.T.

fait par leurs ennemis au cours des quatre guerres de 1914, de 1940, de Corée, et du Vietnam. En revanche, ils n'ont plus le droit, depuis 1934, d'acheter de l'or, si ce n'est des pièces dites de collection, c'est-à-dire antérieures à 1934. S'ils veulent spéculer sur l'or, les citoyens américains l'achètent donc clandestinement au Canada ou en Europe, et cela détériore la balance américaine. Le gouvernement de Washington n'en sera guère plus géné pour demander aux autres pays de l'aider à rétablir cette balance. En outre, maintenir le prix de l'or trop bas, c'est précipiter les demandes de conversions de dollars en or et accé-

lérer la chute du stock d'or des Etats-Unis, donc rendre inévitable l'inconvertibilité du dollar en or. Voilà pourquoi nous sommes bel et bien concernés par le problème du prix de l'or.

Ce prix avait été fixé par Roosevelt en 1934, après une forte dévaluation du dollar destinée à lutter contre la grande crise. Après la guerre de 1939-1945, les Etats-Unis se sont à nouveau engagés sur le même prix, promettant de céder de l'or sur cette base à toute banque centrale étrangère qui souhaiterait convertir des dollars en or. Mais, à cette époque-là, il y avait seulement quelques milliards de dollars en circulation dans le

monde, alors que le stock d'or de Fort-Knox, exprimé en dollar, dépassait 20 milliards.

En bloquant le prix de l'or à son niveau d'avant-guerre, on a freiné la production, devenue de moins en moins rentable avec la montée des coûts d'exploitation, alors que la consommation, elle, était de plus en plus encouragée. En 1970, le dollar avait perdu les deux tiers de son pouvoir d'achat de 1934. La spéculation, jugeant inévitable depuis une dizaine d'années un relèvement du prix de l'or, avait acheté massivement du métal jaune, de telle sorte qu'il n'en restait guère pour les banques centrales qui souhaitaient accroître

*perspective nationaliste ou protectionniste, ni être imposées unilatéralement par la décision d'un groupe de puissances économiques et financières et moins encore par une seule d'entre elles, mais qu'elles doivent procéder, au contraire, d'une discussion à laquelle doivent pouvoir participer tous les pays intéressés, industrialisés ou en voie de développement et se situer dans la perspective des grands objectifs tracés par la deuxième décennie du développement des Nations Unies. »*

## DEUX CONCEPTIONS

Ces lignes datent d'août dernier. Après la rencontre des Açores et la conférence de Washington entre les représentants des dix pays les plus riches du monde, on peut apprécier l'abîme qui sépare la conception capitaliste de la conception syndicale exprimée par la C.M.T.

Il ne fait plus de doute aujourd'hui pour personne que la décision américaine a été prise pour des raisons de politique intérieure. Les mesures que le Président des Etats-Unis avait adoptées après un conseil de guerre tenu à Camp David, étaient destinées à servir, en cette année d'élections présidentielles, les intérêts des milieux d'affaires pour lesquels M. Nixon ne cache pas sa préférence. Le gel des salaires des travailleurs des U.S.A. notamment semble avoir été presque totalement efficace quant à lui, ce qui au demeurant, vient étayer la thèse

des syndicats américains selon laquelle les mesures de gel ont surtout profité aux milieux patronaux et commerciaux.

Il ne vient pas aisément à l'esprit qu'une décision prise pour des raisons de protection intérieure venant de la part du pays le plus riche du monde, puisse influencer de façon aussi considérable le sort quotidien de millions de travailleurs.

« Dans ces circonstances où se déterminent et se préparent pour les prochaines décennies les conditions de développement de la plus grande partie de la population du globe, tous les gouvernements et toutes les parties intéressées doivent s'efforcer de rechercher et d'établir en commun des règles de fonctionnement du système monétaire et économique mondial par lesquelles l'argent est mis au service des hommes et non les hommes au service de l'argent. »

En posant le problème en ces termes, la C.M.T. condamne le capitalisme international, dont la décision des Etats-Unis a été une expression. Elle confirme la nécessité d'un nouveau type de société qui ne soit plus axé sur la recherche du profit, mais sur la volonté du service et du travail en commun, pour créer une société responsable gérée à tous les niveaux par des hommes de plus en plus responsables.

Le communiqué s'achevait sur le paragraphe suivant :

« Le Comité confédéral de la C.M.T. étudiera ce problème en vue

de rechercher et de proposer, en accord si possible avec les autres organisations syndicales, des solutions qui s'inscrivent dans cette perspective. »

## UNE POSITION DOMINANTE

En septembre dernier, le Comité confédéral de la C.M.T. a largement débattu de la situation créée par la décision américaine ; ses décisions ont confirmé la prise de position explicitée ci-dessus. Toutefois, il a très clairement marqué, dans sa déclaration, l'interdépendance croissante des économies du monde capitaliste et leur interpénétration de plus en plus forte.

« Devant les répercussions profondes des mesures américaines sur l'économie mondiale, le Comité confédéral constate que la crise monétaire est le signe et l'expression d'une crise plus profonde et plus générale qui met en cause fondamentalement le système économique capitaliste et notamment le processus des décisions économiques sur le plan mondial. »

A la même période, l'organisation européenne de la C.M.T. prenait elle aussi position devant les conséquences « européennes », cette fois, des mesures américaines. Dans une déclaration datée du 26 août, l'organisation européenne de la C.M.T. définissait le niveau où pour elle se situait le problème fondamental :

leurs réserves de change : de 1950 à 1970, l'extraction d'or a représenté un montant cumulé d'environ 24 milliards de dollars dont seulement 7 milliards sont allés grossir les réserves des banques centrales. Celles-ci n'ont donc eu pratiquement que des dollars « à se mettre sous la dent ».

En bloquant artificiellement l'or à un prix trop faible, les U.S.A. ont tenté d'imposer le dollar comme seule monnaie internationale.

La rupture de la parité de 35 dollars l'once d'or est donc à la fois un acte de bon sens et un premier pas vers une moins grande hégémonie du dollar.

Quant à nous, syndicalistes,

si nous voulons raisonner avec lucidité, nous devons nous défier des théories généralement échaudées par des universitaires totalement inconscients de la réalité économique, qui tendraient à nous faire croire que l'or, « relique barbare », n'a plus sa place dans le monde d'aujourd'hui.

**Le système monétaire international** est le reflet des rapports de force dans le monde. L'or est la monnaie d'une civilisation où l'on ne peut guère faire encore confiance aux autres. On peut le démontrer, mais c'est un fait.

Un moment, on a pu penser que le dollar serait la monnaie internationale, mais la prédomi-

nance des U.S.A. se trouve maintenant contestée. Conserver des dollars, c'est faire crédit et donc confiance aux U.S.A. Mais qui a pu finalement s'en réjouir ? Sait-on que les banques centrales d'Allemagne et du Japon ont perdu chacune, du fait de la dévaluation du dollar, environ 1.800 millions de dollars ?

Plaider pour la démonétisation de l'or avant qu'une monnaie véritablement internationale soit émise par une institution mondiale (un FMI amélioré) aux pouvoirs reconnus, c'est se faire l'allié objectif de l'impérialisme américain, pour écrire comme les marxistes que nous ne sommes pas.

*« Défenseurs du libre échange et de la libre entreprise, les Américains ne peuvent mettre en pratique leurs principes économiques une fois que leur position dominante est mise en danger. »*

Après ce constat, l'organisation propose l'abandon du système monétaire international actuel et son remplacement par un « système comportant un mécanisme de contrôle des capitaux de caractère spéculatif ainsi qu'un organe de coordination des politiques économiques ».

Ce système, déclare l'organisation européenne, « doit, sur le plan mondial, veiller à la sauvegarder au niveau du commerce international, de la valeur relative des matières premières par rapport à celle des produits manufacturés ceci afin de tenir compte des besoins des pays en voie de développement. »

## DES CONSEQUENCES GRAVES

Après avoir souligné l'incapacité des Gouvernements des six pays membres du Marché commun de définir une politique monétaire commune, l'organisation européenne C.M.T. aborde le plan syndical de la sorte :

*« Il nous paraît évident que, sous une apparence de haute technicité en matière monétaire, les décisions prises et la situation qui en résulte risquent d'avoir des conséquences graves pour la situation économique et sociale et d'être di-*

rectement perceptibles par l'ensemble des travailleurs.

Ces conséquences sont d'ores et déjà évidentes, en ce qui concerne la politique agricole commune ainsi que la situation des travailleurs frontaliers, mais elles risquent également de se manifester en matière d'emploi dans les pays européens ainsi que dans le domaine des salaires et des prix.

Face à cette menace, pas plus que les travailleurs américains les travailleurs européens ne veulent payer les frais de l'écroulement du système monétaire international. Il serait donc inconcevable que les organisations syndicales en Europe ne prennent pas une position et ne s'insèrent pas dans le processus des décisions qui doivent être prises à brève échéance sur le plan mondial.

En effet, les répercussions déjà perceptibles et celles à craindre de la crise monétaire prouvent qu'il n'est pas possible de dissocier la politique monétaire de la politique économique et sociale générale.

C'est pourquoi la politique monétaire ne peut être laissée au libre jeu des intérêts des grandes puissances financières, mais elle doit être déterminée tant au niveau européen qu'international en association avec les organisations syndicales.

Ces dernières réclament avec force leur compétence et leur intérêt dans ce domaine qui a une répercussion directe sur le sort des travailleurs ».

## SANS AMBIGUITÉ

Ces positions, prises sur des registres différents : le Monde et l'Europe, indiquent sans ambiguïté que pour la C.M.T., les travailleurs où qu'ils soient, ne doivent en aucun cas faire les frais des crises monétaires internationales dont ne sont bénéficiaires que les grands intérêts privés qui dominent la politique économique des pays capitalistes à l'intégration croissante.

Mais, au-delà de cette affirmation, le contenu de ces positions révèle la volonté de l'organisation syndicale d'être partie prenante aux décisions, à toutes les décisions qui mettent en jeu le sort des travailleurs et notamment les plus défavorisés : ceux des pays en voie de développement. Il est trop évident pour la C.M.T. que les conséquences de la crise monétaire se font sentir bien au-delà des limites du monde industrialisé et que les intérêts économiques de ces pays sont tout à fait ignorés des grandes puissances.

Nous soulignerons aussi la préoccupation de la C.M.T. de rechercher avec les autres organisations syndicales toutes les convergences possibles permettant de créer sur ce point une unité dans l'action.

## les faiblesses de l'accord de Washington

Malgré ses aspects positifs, l'accord de décembre dernier souffre de sérieuses faiblesses qui viennent de ce qu'il a été conçu exclusivement pour remédier au déficit de la balance américaine, à la mauvaise tenue du dollar et aux difficultés intérieures de l'économie américaine.

Certes, le système conçu à Bretton-Woods avait craqué à la longue en partie à cause de l'incapacité des U.S.A. de rétablir l'équilibre de leur balance, mais ce n'était que l'une des causes des difficultés. En vingt-cinq ans, le monde a changé. Les U.S.A. ne sont plus la seule grande puissance. Même s'ils leur restent nettement inférieurs, l'Europe (surtout à dix) et le Japon, ont davantage leur mot à dire. Et les besoins du Tiers Monde se sont singulièrement aggravés.

L'occasion était donc bonne de redéfinir, après vingt-cinq ans, la place du dollar et celle d'autres moyens de paiement dans les liquidités internationales. Dans un monde qui se veut, à juste titre, plus rationnel et plus volontariste, n'était-il pas temps de chercher à préciser le montant annuel des liquidités internationales supplémentaires dont le monde a besoin pour se développer harmonieusement ? Faut-il continuer à laisser cette création s'opérer de la façon la plus anarchique qui soit, en fonction des hasards de la nature (extraction de l'or) des variations de la balance américaine (émission de dollars) et de l'arbitraire le plus absolu (création de D.T.S. ou Droits de Tirage Spéciaux) ? N'était-il pas temps de donner au

Fonds Monétaire International le droit de créer, selon des critères objectifs et en vertu d'une autorité supranationale reconnue, une véritable monnaie internationale ? Certes, des études ont été entreprises, notamment sous l'égide du F.M.I., mais l'on sent bien que, étant donné l'esprit qui règne actuellement, il faudra sans doute à nouveau frôler la catastrophe, ou assister à une révolte organisée du Tiers Monde, pour opérer autre chose que ce replâtrage du système monétaire international auquel nous venons d'assister.

Or, d'une part, cette réfection hâtive n'est pas solide ; d'autre part, il fallait faire beaucoup plus.

### REPLATRAGE PAS SOLIDE...

Même si l'on se limite provisoirement à remettre sur pied le système conçu à Bretton-Woods, on s'aperçoit rapidement que quelques questions importantes n'ont pas été résolues. Il est urgent sans doute de rétablir l'équilibre de la balance américaine, mais comment ?

Une balance de paiements, on le sait, se divise en un certain nombre de postes : la balance américaine se distingue de celle des autres pays sur deux points au moins :

1<sup>o</sup> L'importance des dépenses engagées par l'Etat américain un peu partout dans le monde, en raison de la conception qu'il se fait de son rôle de leader du « Monde libre ». Guerre du Vietnam, aide à toutes les dictatures pourvu qu'elles soient anticomunistes, dons et prêts au Tiers

Monde, tout cela pèse lourd dans la balance américaine ;

2<sup>o</sup> Le rôle international du dollar, qui amène les Etats et les entreprises étrangères à utiliser et à conserver des dollars pour leurs transactions internationales.

Il est certes un peu artificiel de regrouper les postes de recettes et de dépenses suivant tel ou tel schéma toujours discutable. Nous proposons néanmoins celui-ci, qui articule les opérations américaines sur quatre axes, fait ressortir le déficit et montre comment il a été réglé (ci-contre).

Ce tableau fait ressortir un certain nombre de points importants :

- En 25 ans, les Etats-Unis ont accumulé un déficit de l'ordre de 48 milliards de dollars (ligne 11). Celui-ci n'a été financé que très accessoirement par une diminution des réserves de charge américaine (6 milliards, résultant d'un double mouvement : perte d'or, 9 milliards, mais accroissement des avoirs de devises et surtout des droits de tirages sur le FMI : 3 milliards). Ce qui a essentiellement contribué à régler le déficit, c'est la remise de dollars à l'étranger soit aux banques et entreprises privées (ligne 12) à raison de 20 milliards, soit aux banques centrales 22 milliards de dollars (ligne 14). Tout autre pays que les U.S.A. aurait dû soit payer l'intégralité de ses déficits en or ou devises, l'effort de les gagner auparavant, soit solliciter des crédits internationaux et se pliant aux conditions fixées par les prêteurs, telles que lutter contre l'inflation ou réaliser un excédant budgétaire, fut-ce au prix d'une récession. Les U.S.A., eux, sont au-dessus des lois internationales. Leurs créanciers sont des créanciers « forcés », ne disposant d'aucune garantie quant à la future bonne conduite de leur débiteur.

La cause première des déficits réside essentiellement dans les opérations politiques, qui ont entraîné 143 milliards de dépenses en 25 ans. Depuis 3 ans, ces dépenses plafonnent en fait autour de 8 milliards de dollars par an et le dégagement hors du Viet-Nam peut contribuer à stabiliser ce poste. Mais on voit mal comment le réduire

Evolution de la balance des paiements des USA de 1946 à 1970	Ligne №	1946 à 1949 (1)	1950 à 1959 (1)	1960	1965	1968	1970	Total 1946 à 1970
(milliards de \$)								
I. - Opérations commerciales (2)	1	+ 6,9	+ 2,2	+ 3,8	+ 3,6	- 1,0	-	+ 76,8
II. - Opérations politiques	2	- 6,0	- 4,6	- 5,7	- 6,1	- 7,6	- 8,1	- 142,9
III. - Opérations investissement	3	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,7	+ 7,3	+ 5,1	+ 32,0
a) U.S.A. vers l'étranger	4	+ 0,4	+ 0,4	+ 1,0	+ 2,0	+ 4,1	+ 4,8	+ 34,8
— investissements	5	(- 0,8)	(- 1,9)	(- 2,6)	(- 4,6)	(- 4,3)	(- 5,7)	(- 65,8)
— revenus obtenus	6	(+ 1,2)	(+ 2,3)	(+ 3,6)	(+ 6,6)	(+ 8,4)	(+ 10,5)	(+ 100,6)
b) Etranger vers U.S.A.	7	- 0,3	- 0,1	- 0,3	- 1,3	+ 3,2	+ 0,3	- 2,8
— investissements	8	(- 0,1)	(+ 0,3)	(+ 0,5)	(-)	(+ 5,5)	(+ 4,4)	(+ 21,8)
— revenus obtenus	9	(- 0,2)	(- 0,4)	(- 0,8)	(- 1,3)	(- 2,3)	(- 4,1)	(- 24,6)
IV. - Sortie de capitaux à court terme.	10	+ 0,6	+ 0,2	- 2,6	+ 0,4	- 0,8	- 1,5	- 14,2
Total Général —	11	+ 1,6	- 1,9	- 3,8	- 1,4	- 2,1	- 4,5	- 48,3
financé par :								
— entrées de capitaux étrangers (c'est-à-dire remplacement des \$ cédés par les Américains).	12	- 0,6	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,1	+ 3,8	- 6,2	+ 20,0
— variations des réserves de changes des U.S.A. (3).	13	- 1,5	+ 0,5	+ 2,1	+ 1,2	- 0,9	+ 2,5	+ 5,8
— variations des avoirs officiels étrangers en dollars.	14	+ 0,5	+ 0,6	+ 1,3	+ 0,1	- 0,8	+ 7,3	+ 21,6
— Droits de Tirage Spéciaux.	15	-	-	-	-	-	+ 0,9	+ 0,9

(1) Moyenne annuelle.  
(2) Solde commercial net + tourisme, transports, assurances, etc., à l'exclusion des revenus.  
(3) Le signe + indique une recette, le signe — une dépense. Une cession d'actif, telle que la diminution des avoirs en or et devises, constitue donc une *recette* pour les U.S.A. puisqu'elle permet de payer des dépenses telles que les investissements à l'étranger par exemple.

sensiblement en dehors des frais de guerre. Les U.S.A. voudraient être relayés sur un certain nombre de chapitres par les Européens et les Japonais, mais il est difficile de croire que ceux-ci accepteront de payer davantage sans être davantage aussi associés aux décisions. Parmi les

alliés des U.S.A. à l'OTAN ou l'OTASE, il ne s'en trouvera guère pour approuver les interventions militaires en Indochine. De même, voit-on mal qui irait de Grèce, d'Espagne ou du Portugal, qui sont au ban de l'Europe.

Seule la France ne rougit

pas de les soutenir, au besoin en y dépêchant des ministres dont certains furent jadis des résistants ; il est vrai que notre gouvernement aime particulièrement les régimes les plus répugnans, pas toujours par vice, mais parce que ce sont ceux-là qui ont le plus besoin d'armes !

Quant aux frais de stationnement des troupes américaines en Allemagne, ils sont déjà très largement couverts par les Allemands eux-mêmes.

Une autre partie des opérations gouvernementales est difficilement réductible ; c'est celle qui sert en réalité à financer des exportations de denrées alimentaires et de matériel militaire invendables autrement. Réduire ce poste, ce serait réduire aussi les exportations !

Enfin, il ne faut pas oublier que les U.S.A. avaient promis, comme les autres pays industriels, de consacrer 1 % de leur P.N.B. à l'aide au Tiers-Monde, au début de la première décennie pour le développement organisé par l'O.N.U., en 1960. A ce moment-là, ils y affectaient en réalité environ 0,8 %, et ce pourcentage, loin de progresser vers l'objectif, n'a cessé de flétrir, pour tomber à 0,6 % en 1970. Comment croire au début de la deuxième décennie pour le développement que les U.S.A. pourront se permettre de rester longtemps encore sourds aux appels du Tiers-Monde sans déprécié toujours plus leur réputation et leur influence dans le monde ?

Il est donc difficile de prévoir plus qu'une simple pause temporaire pour les dépenses publiques.

● Le rapprochement opéré dans le tableau entre les dépenses et investissements à l'étranger et les revenus obtenus grâce à ces investissements et rapatriés aux U.S.A., permet de refuser l'opinion très répandue selon laquelle les investissements sont un fardeau pour la balance américaine. Sans doute, les sorties de capitaux destinés à financer une fraction de ces dépenses d'investis-



sements ont-elles atteint 66 milliards de dollars (ligne 5) en 25 ans. Mais, dans le même temps, les revenus rapatriés ont représenté 101 milliards, soit une recette nette de 35 milliards en 25 ans, l'excédent annuel ne cessant de progresser : 1 milliard de dollars en 1960, 5 milliards en 1970. On peut même voir là une des plus sûres garanties du redressement de la balance américaine dans les années à venir.

Il est donc tout à fait vain d'attendre des Américains qu'ils limitent d'eux-mêmes leurs investissements à l'étranger puisque les dollars placés à l'étranger ont le double avantage de rapporter plus que les dollars placés aux U.S.A. et de contribuer en fin de compte à améliorer la balance américaine. Assurément, pourrait-on faire valoir qu'en raison de la gravité de la situation, les U.S.A. pourraient provisoirement suspendre les dépenses d'investissements à l'extérieur tout en contribuant à en rapatrier les revenus, mais il faut bien voir que ce n'est nullement leur intérêt bien compris et que, si nous voulons leur imposer cette mesure, il faut que l'Europe oppose un front uni face aux U.S.A., à la fois sur le problème du remboursement des dollars accumulés par l'Europe et sur les nouveaux investissements que les Américains pourraient souhaiter réaliser encore en Europe.

Malheureusement, la France a le plus souvent défendu des

positions allant à l'encontre d'une Europe fortement soudée par des institutions supranationales.

● Le groupe des opérations commerciales était pour les Etats-Unis jusqu'en 1968 la meilleure source de recette, après les revenus tirés des investissements. En fait, ce groupe comprend à la fois la balance commerciale proprement dite (excédent des exportations des marchandises sur l'importation) et les services (transports, tourisme, etc). La première était toujours excédentaire (100 milliards cumulés depuis 1945), les seconds en déficit (23 milliards), mais l'excédent commercial au sens strict n'a cessé de diminuer pour se transformer en déficit de 2 milliards de dollars en 1971, pour la première fois depuis près d'un siècle !

Mais il faut savoir qu'en fait, le déficit commercial américain est une conception purement comptable. En effet, les U.S.A. enregistrent comme importations leurs achats auprès des filiales d'entreprises américaines implantées à l'étranger. Les grandes firmes automobiles de Detroit ont ainsi créé des filiales au Canada, qui leur fournissent en particulier des accessoires. Or, les achats auprès des filiales atteignent actuellement 6 à 7 milliards de dollars, dont les 4/5 en provenance du Canada. Il s'agit là d'un circuit pratiquement intérieur. Les filiales à l'étranger étant en réalité, au moins ici, un prolongement de l'industrie américaine ; si l'on tenait compte de ce phénomène, il n'y aurait pas de déficit commercial. De même est-il assez inexact de soutenir que les U.S.A. sont déficitaires vis-à-vis du Canada. Par ailleurs, leur déficit vis-à-vis de l'Allemagne vient du fait qu'une fraction de leurs exportations à destination

## 1 Le rôle du dollar a été pré-

éminent depuis 25 ans parce que l'économie des U.S.A. était sans conteste la plus puissante et que les Américains avaient su dès le départ, en 1945, s'assurer une position dominante au F.M.I. et dans toutes les autres institutions financières internationales. Ayant souscrit massivement au capital de départ du F.M.I., ils en détiennent directement le quart des voix. Avec les pays anglo-saxons et la « clientèle » des pays du Tiers-Monde qui n'osent pas voter contre les U.S.A. de crainte de représailles économiques, les U.S.A. contrôlent la majorité des voix du F.M.I. et l'ont obligé fréquemment à des « acrobaties » dues à leur désir de défendre leur balance ou leur stock d'or.

La toute-puissance des U.S.A. est désormais contestée et il est temps que l'Europe des Dix et le Japon puissent eux aussi faire entendre leur voix. En 1945, les liquidités internationales étaient composées de 70 % d'or et de 2 % de \$, la livre sterling représentant alors 30 % (mais il s'agissait de réserves plus ou moins « gelées » à Londres). En 1970, la part de l'or est tombée à 40 % et celle du dollar montée à plus de 40 %.

La plupart des responsables admettent maintenant qu'à côté du dollar d'autres monnaies devraient figurer plus largement dans les réserves des banques centrales : « Europa » de la nouvelle Europe, yen, franc suisse peut-être et surtout une monnaie émise par une autorité supranationale. Cela équilibrerait la composition et la croissance des liquidités internationales.

## 2 C'est qu'en effet jusqu'ici

l'alimentation du système monétaire des nouvelles liquidités s'est faite de façon anarchique : l'extraction de l'or ne progresse guère depuis des années, découragée par le prix trop faible ; cependant que la spéculation, on l'a vu, vient de plus en plus détourner du chemin des banques centrales l'or extrait. L'injection des dollars, elle, se fait au gré des fluctuations de la balance américaine : un gros défi-

de la R.F.A. transitent par Rotterdam et se trouvent, pour partie, indûment comptabilisées au débit des Pays-Bas et non de la R.F.A., qui apparaît ainsi créatrice à tort.

En fin de compte, un seul pays, le Japon, dégage vraiment un excédent commercial avec les U.S.A.

Or, on a dévalué le dollar pour rendre aux produits américains face à tous les autres pays, une compétitivité perdue et dégager un excédent commercial qui devrait être, selon différents experts aussi bien français qu'américains, de l'ordre de 8 milliards de dollars d'ici à 3 ans, alors que :

- 1) Il n'y a pas vraiment de déficit commercial ;
- 2) Le seul pays qui posait un problème était le Japon ;
- 3) L'évolution comparée des prix aux U.S.A. et dans les autres pays industriels permet de penser que celle-ci joue maintenant en faveur des U.S.A. et s'accélérera avec l'amélioration de la productivité résultant d'une utilisation croissante des capacités de production ;
- 4) Nul ne sait à quoi les U.S.A. vont affecter l'excédent annuel dégagé sur le plan commercial : remboursement, peu à peu d'une partie des 60 milliards de dollars liquides détenus par le monde, prêter ou donner davantage au Tiers-Monde... ou investir toujours plus à l'étranger. Il s'agit là pourtant d'une question fondamentale.

Ainsi, la dévaluation du dollar vis-à-vis des autres monnaies, 10 % en moyenne, apparaît-elle singulièrement discutable sur le plan commercial. On s'est obnubilé sur un problème purement comptable, limité au demeurant aux seules relations américano-japonaises et pour le régler on

a bouleversé l'ensemble des circuits internationaux.

Le seul phénomène (qui poussait vraiment à la dévaluation, c'était la spéculation qui entraînait une énorme hémorragie de dollars hors des U.S.A., les Américains convertissant en d'autres monnaies leurs avoirs en dollars, eux-mêmes alimentés généralement par une politique monétaire, singulièrement imprudente du Federal Reserve System, qui joue là-bas le rôle de Banque Centrale. Mais même si elle a remporté la victoire, on peut se demander si, en réalité, la spéculation n'a pas fait fausse route en jouant contre le dollar deux ans après que le pire fut passé.

Autant le décrochage par rapport à l'or était justifié, encore qu'infiniment trop faible, autant la dévaluation générale ne l'était pas.

Ainsi donc le replâtrage apparaît fragile puisqu'il n'est pas garanti que l'amélioration qu'il assurera aux U.S.A. sera mise à profit pour assainir leurs opérations internationales, et que certains pays dont la monnaie s'est trouvée réévaluée sans raison sérieuse, tel le Bénélux, risquent de voir leur croissance économique en pâtir quelque temps.

## REPLATRAGE INSUFFISANT.

L'accord de Washington n'a en effet réglé aucun des grands problèmes qui pèsent sur le système monétaire international : le rôle qu'il réservait au dollar, son alimentation rationnelle par rapport aux besoins de la croissance mondiale, la place qu'il assurerait au développement du Tiers-Monde. Faute de place, on ne peut qu'esquisser ici quelques réflexions sur ces trois axes :

cit amène les U.S.A. à remettre des dollars en abondance à leurs créanciers, un faible déficit à en donner moins, un excédent éventuel, jamais vu en réalité depuis 1949, à en retirer.

Certains économistes anglo-saxons ont même, dans le milieu des années 60, crié à la pénurie de liquidités dans le Monde sous le prétexte fallacieux que le commerce mondial progresse beaucoup plus vite que les réserves de change. Il est exact que de 1945 à 1965, le commerce international a été multiplié par 3,5, et que les réserves n'ont augmenté que de moitié. Mais grâce à l'amélioration des techniques bancaires et des réseaux de transmission internationaux, les capitaux tournent beaucoup plus vite qu'il y a 20 ans, et peuvent servir à régler davantage de transactions que jadis. Au reste, ceux qui s'inquiètent de voir les réserves de change ne plus couvrir que 35 à 40 % des importations annuelles, au lieu de 90 % en 1945, oublient que nous retrouvons maintenant le taux de 1913, année de prospérité. 1945 est une fort mauvaise année de référence car le commerce international était encore embryonnaire.

Ces querelles entre spécialistes n'auraient pas leur place ici si elles n'avaient été à l'origine d'une vigoureuse offensive des Anglo-Saxons pour obliger le F.M.I., malgré l'opposition de la France, à créer des Droits de Triage Spéciaux, les fameux D.T.S. Au début, il y a 5 ans, il avait été décidé qu'ils ne seraient créés qu'à raison d'un montant relativement faible : un milliard de dollars chaque année, et seulement lorsque le rétablissement de l'équilibre de la balance américaine aurait « fermé le robinet de dollars » pour l'alimentation du circuit des liquidités internationales. Après mai 1968, la France ayant sollicité des crédits internationaux dut mettre une sourdine à son opposition et l'on vit les U.S.A. convaincre le F.M.I. non seulement de ne plus attendre un rééquilibre de la balance américaine décidément trop hypothétique, mais de créer globalement 10 milliards de dollars en 3 ans 1970-71-72. Le montant n'a été déterminé qu'en raison de son

volume « rond », sans aucune espèce de considération pour les besoins du monde, qui se trouve, en réalité, submergé sous une surabondance inflationniste de liquidités dont le marché de l'euro-dollar est l'aspect le plus connu. Mais il s'agit véritablement d'une fausse monnaie, créée ex nihilo, sans relation directe avec l'accroissement de la production ou du commerce dans le monde.

3 La seule justification à la création d'un tel volume de liquidités supplémentaires aurait été leur attribution au profit du Tiers-Monde, dont les besoins sont immenses. Il n'en est rien ! Les D.T.S. sont créés et répartis par le F.M.I. au prorata des quotes-parts dans le capital. Les U.S.A. à eux seuls en ont donc reçu le quart, soit autant que tout le Tiers-Monde réuni !

C'est que, dans les institutions financières internationales, les droits sont inversement proportionnels aux besoins. Sur 24 milliards de crédits (tirages) accordés par le F.M.I., de sa création à l'automne 1971, 16 milliards, soit les 2/3, l'ont été au profit des pays industriels les plus riches, 2 milliards au profit des pays moins riches mais encore dans l'aisance (Finlande, Yougoslavie, Espagne, Afrique du Sud, etc...) et le reste, soit 6 milliards seulement, au profit du Tiers-Monde. Bâtir un système monétaire international qui prenne en compte les immenses besoins des pays pauvres, voilà la première exigence fondamentale.

Dans un récent numéro de l'*« Observateur »* de l'O.C.D.E., M. Edwin Martin, président du Comité d'Aide au Développement de l'O.C.D.E., notait avec amertume que, au cours de la première décennie pour le développement (les années 60) les dépenses publiques annuelles des pays donateurs avaient augmenté de 136 milliards de dollars — sur ce montant, pourtant considérable, les gouvernements n'ont été capables d'accroître l'aide au développement que de 1,5 milliard de dollars alors qu'ils ont su augmenter de 39 milliards de dollars le volume annuel de leurs dépenses militaires.

Les pays du Tiers-Monde

sont écrasés par plus de 70 milliards de dollars de dettes extérieures, dont le service absorbe chez la plupart d'entre eux 10 à 25 % des recettes d'exportation des pays emprunteurs, recettes sans cesse laminées par les fluctuations des prix de matières premières. Or, la dette extérieure du Tiers-Monde double tous les 5 ans en moyenne, et le taux de croissance de cette dette comme de son service est 2 fois plus rapide que celui des recettes à l'exportation. Comment croire que cette tendance pourra longtemps encore se poursuivre ? Les cris d'alarme se multiplient de tous côtés, de la part des observateurs les plus qualifiés. Un nombre croissant de pays du Tiers-Monde sont au bord de la banqueroute internationale et certains coups d'Etat, comme celui du Ghana, seraient dus à l'incapacité des dirigeants en place à réduire la misère où sont plongés leurs administrés par la baisse de matières premières produites (cacao dans le cas du Ghana).

Il est donc urgent, si l'on veut éviter des affrontements violents inspirés par le désespoir, de se préoccuper des solutions concrètes qui doivent être apportées très rapidement à un problème qui concerne de façon vitale les deux tiers de l'humanité : stabilisation, voire revalorisation de certaines matières premières, crédits à faible taux d'intérêt et à long terme, allocation de D.T.S. selon des procédures voisines de celles que propose P.U.R.I. dans ce même numéro, coopération technique etc... Tous les moyens imaginables ne seront pas de trop pour améliorer le sort de la majeure partie de l'humanité.

Ainsi tout va dans le même sens pour que nous militions inlassablement pour la mise en œuvre d'institutions internationales, voire supra-nationales, n'en déplaît à tous ceux qui ne rêvent encore que d'indépendance nationale « tous azimuts ».

Un développement plus harmonieux des économies, une répartition plus équitable des fruits de la croissance en fonction des besoins, l'élimination de tout impérialisme économique, sont à ce prix.

**Alain CEDEL.**

# A QUOI...

## doit servir le système monétaire international ?

Tout comme une association, parce qu'il en est une, un système monétaire doit avoir un objet et des statuts. Celui de Bretton Woods avait pour objet le développement du commerce international ; il l'a jusqu'ici bien rempli. Ses statuts tout le monde les connaît : fixité des taux de change, convertibilité, équilibre des balances, etc., sont à la une des gazettes depuis plus de six mois.

L'origine de la crise qui inspire si généralement journalistes professionnels et amateurs est indiscutablement statutaire. On a vite mis au pilori le délinquant qui violait les usages, avec d'autant moins d'excuses qu'il était le plus riche et après quelques sommations qu'il reçut sans broncher, on se résigna, entre associés, à rectifier un peu les statuts pour les accorder aux comportements, faute de réussir la manœuvre inverse. Le résultat serait mince après tant d'efforts et il n'y aurait pas de quoi en faire un « moment historique » si ne s'était produit, pendant qu'on le recherchait, un autre fait : un début de prise de conscience de ce que l'objet de l'organisation monétaire internationale est en cause autant que ses statuts.

### ET D'ABORD : QUELS BUTS ?

Oui, c'est bien là que nous en sommes, huit mois après le début de la crise : à nous interroger sur les buts du système monétaire, tout en recherchant, comme il est naturel, les arrangements juridiques et pratiques permettant de vivre avec l'ancien système amendé tant qu'on ne l'aura pas changé. C'est un grand pas de fait, moins grand certes que ceux qui restent à accomplir pour déboucher sur une solution. Assez notable néanmoins aux yeux du syndicaliste qui voit, par là, la question quasi officiellement portée au niveau où lui-même, spontanément, la place.

C'est, en effet, un sujet de satisfaction que de pouvoir poser ces questions : « A quoi doit servir un système monétaire ? Comment le faire fonctionner pour qu'il atteigne son but ? » sans se faire regarder de haut par les experts en la matière. Il est d'ailleurs intéressant d'en voir de très illustres donner le ton, même si d'autres, moins inquiets de justifications, persévèrent dans l'idée que le domaine monétaire ne peut être qu'une jungle d'où chacun se tire au mieux.

A ces questions qui ne sont donc plus tabou, permettons-nous de répondre avec une tranquille audace qu'un système monétaire doit avoir aujourd'hui pour objectif de permettre un développement harmonieux des communautés humaines. Et risquons quelques suggestions légèrement futuristes sur la manière de le faire.

### UNE SUITE LOGIQUE

Tous les peuples aspirent au développement, c'est vrai. Mais ils donnent au mot développement des significations, sinon opposées, du moins très nuancées. L'organisation économique du monde — et donc le système monétaire sur lequel elle se base — doivent respecter ces nuances. Chaque pays doit donc pouvoir librement définir les caractéristiques de son propre développement et recevoir de la part des autres le soutien nécessaire à cette fin. Il n'y a dans cette série d'affirmations que la suite logique de l'engagement implicitement pris par chacun d'eux en ratifiant la déclaration internationale des droits de l'Homme. Tel pays peut ainsi très bien vouloir favoriser l'amélioration de sa santé publique, tel autre sa politique de l'éducation ; celui-là réduire son temps de travail, celui-ci le maintenir à un niveau plus élevé ; telle nation préférer un large équipement collectif, telle autre un enrichissement plus individualisé. Il est normal que, pour le style de vie qu'il choisit démocratiquement, chaque pays obtienne de l'instance monétaire internationale les moyens de paiement nécessaires à ses achats à l'étranger, en contrepartie de justifications dûment contrôlées des résultats obtenus par lui dans son style de développement.

La conception de l'institution monétaire internationale, sous-jacente à cette vision géopolitique dépasse assurément ce qu'elle est aujourd'hui. Les fonctions de fabriquer et de répartir de la monnaie, fonctions actuellement assumées par le F.M.I. sont ici complétées par celles qui reviennent, en théorie, à une agence ou une banque du développement. En fusionnant les deux attributions, il s'agit d'enrayer deux vices majeurs de l'organisation économique mondiale actuelle : la dégradation des termes de l'échange et l'asservissement plus ou moins complet que provoque le recours aux formes actuelles de l'assistance par les pays riches.

## UN INDICE INTERNATIONAL

C'est du même esprit que procède l'idée de M. Uri (voir page 18) visant à annuler la dégradation des termes de l'échange par la garantie à chaque pays du pouvoir d'achat qu'il tirerait normalement de la vente de ses matières premières, supposées vendues à un cours stable ou même légèrement croissant. Ici, il s'agit d'aller un peu plus loin et d'intégrer d'une certaine façon les facteurs qualitatifs du développement dans la mécanique monétaire. Cela soulève quelques difficultés vis-à-vis desquelles l'ensemble des nations participant au Fonds Monétaire aurait à dégager un consensus. Le problème est celui-ci : x % de croissance de la production automobile ou électroménagère ou d'une autre du même genre, a-t-il la même signification (la même valeur) que x % de mieux dans le taux de scolarisation des enfants ou dans l'amélioration de la santé publique ? Sinon, quel poids donner à chacun de ces éléments ? En fait, on voit qu'il s'agirait d'établir un indice international de développement (quelques dizaines de facteurs relatifs à la production économique augmentés de quelques facteurs significatifs plus abstraits : santé, scolarité, respect de l'environnement, libertés individuelles, etc.) dont l'évolution servirait à moduler les droits de tirage de chaque pays au F.M.I.

## LA REGLE COURANTE

Il est assez évident qu'un système monétaire rénové sur ces bases ne serait pas plus complexe que celui d'aujourd'hui. Il aurait l'avantage de substituer l'autodétermination de chaque peuple aux rapports de domination qui sont, dans une large mesure, la règle courante aujourd'hui.

Il serait, bien sûr, totalement gratuit de risquer une hypothèse sur l'échéance à laquelle un tel système s'imposera à la conscience des responsables politiques des peuples, prenant enfin en considération le problème du développement mondial dans son ensemble. Mais si, suivant un aphorisme marxiste, les hommes ne se posent en fait que les questions qu'ils sont capables de résoudre, il y a lieu de croire que cela peut être proche. En tout cas, rien ne serait plus hypocrite que de ressasser des slogans sur la qualité de la vie, le res-

pect de l'environnement, la coopération internationale et de ne pas chercher un jour à les concrétiser par quelque innovation importante dans les relations économiques.

Pour des syndicalistes, en particulier, qui revendiquent pour tous les hommes un monde plus juste et fraternel, intégrant bien les données internationales et le respect des cultures spécifiques, l'effort d'imaginer les structures possibles d'un monde conforme à ces vœux n'est pas un exercice mineur. C'est un des avantages de la crise monétaire que de nous y provoquer.

André SCHMIDER.

Dossier



# ETRE CADRE

## A.G.I.R.C. : UN ÉLU DE L'U.C.C.-C.F.D.T.

Le scrutin par correspondance destiné à élire les dix membres du collège cadres au Conseil d'administration de l'A.G.I.R.C. a été dépouillé le 15 février 1972.

Les résultats que l'on lira ci-dessous ne sont pas pour nous surprendre. On sait que les électeurs sont les membres des Conseils des Caisses. Or, le mécanisme d'élection des administrateurs de Caisses n'est électif que de façade (sauf à la CAPIMMEC, la Caisse du Bâtiment et quelques autres de moindre importance).

Dans de nombreux cas, les représentants des cadres aux Conseils des Caisses ont été purement et simplement proposés par le service du personnel d'entreprises adhérentes et cooptés par le Conseil.

Il est piquant de constater que la C.G.C., qui connaît aussi bien que nous cette situation, se sert régulièrement des résultats des élections de l'A.G.I.R.C. pour faire la preuve de sa représentativité.

### RÉSULTAT DES ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'A.G.I.R.C.

Nombre de suffrages valablement exprimés .....	12.991.719 (1)
Liste C.G.C. : 7 sièges (6 élus en 1967) .....	9.418.803
Liste d'entente (non syndicale) : 2 élus (2 élus en 1967) .....	2.381.034
Liste C.F.D.T. : 1 élu (pas d'élu en 1967) .....	1.191.882

Les électeurs sont les administrateurs salariés de toutes les Caisses de Retraites affiliées à l'A.G.I.R.C.

(1) Chaque administrateur de caisse dispose d'un nombre de voix égal au nombre de participants, divisé par le nombre d'administrateurs !

- Plafond Sécurité sociale 1972 ... 21.960 F  
— soit 1.830 F par mois.
- Plafond de cotisations du régime A.G.I.R.C. à partir du 1-1-1972 ... 90.120 F  
— soit 7.510 F par mois.
- Valeur du point au 1-1-1972 .... 0,49 F
- Salaire de référence pour 1970 (décision du 30-6-1971) ..... 3,26 F

### LE RIDICULE NE TUE PLUS !

Il n'est pas pensable que l'A.G.I.R.C. puisse être administrée par les représentants d'une organisation syndicale qui souhaite sa disparition et qui a admis une nouvelle forme de lutte des classes débordant les limites de la légalité : la séquestration des cadres.

Corentin CALVEZ.  
« Le Creuset », 8 janvier 1972.

Nos propositions : Texte de la lettre adressée le 10 janvier 1972 aux électeurs à l'occasion des élections au Conseil d'administration de l'A.G.I.R.C.

Monsieur,

Nous tenions à vous présenter la liste que nous proposons à vos suffrages. Vous la trouverez au verso.

Quelle est notre préoccupation essentielle ? Celle que nous partageons tous : assurer la pérennité du régime mis en place par la convention collective du 14 mars 1947.

Le propre des régimes par répartition est de tirer une traite sur l'avenir fondée sur la solidarité entre les actifs et les retraités du groupe concerné.

Cela nous impose deux exigences.

D'une part, la gestion doit être assurée avec rigueur en tenant compte de l'évolution probable

à moyen et long terme des ressources et des charges. De cette façon, nous écarterons la tentation d'une intervention des pouvoirs publics, au-delà d'une fonction de contrôle qui est de leur compétence.

D'autre part, nous devons tenir compte de l'évolution heureuse de la situation depuis 1947. Une convention nationale a institué en 1961 un régime de retraites pour l'ensemble des salariés non cadres, coordonné par l'A.R.R.C.O. Parallèlement, l'évolution technologique a pour conséquence une transformation structurelle lente mais continue de la population active. Il s'ensuit une quasi-stagnation de la population affiliée à l'A.R.R.C.O., une augmentation sensible de la

population affiliée à l'A.G.I.R.C. Nous ne pouvons donc pas penser l'avenir de notre régime en vivant repliés sur nous-mêmes.

La proposition de la C.F.D.T. propre à assurer la pérennité des régimes est aujourd'hui la suivante :

- obtenir l'affiliation au régime coordonné par l'A.R.R.C.O. de tous les salariés ;
- affilier à l'A.G.I.R.C. ceux des salariés dont le salaire est durablement supérieur au plafond de la Sécurité sociale.

Soyez assuré, Monsieur, de nos sentiments dévoués.

LES CANDIDATS.

# BULLETIN D'ABONNEMENT

Vous vous abonnez à « CADRES ET PROFESSION »

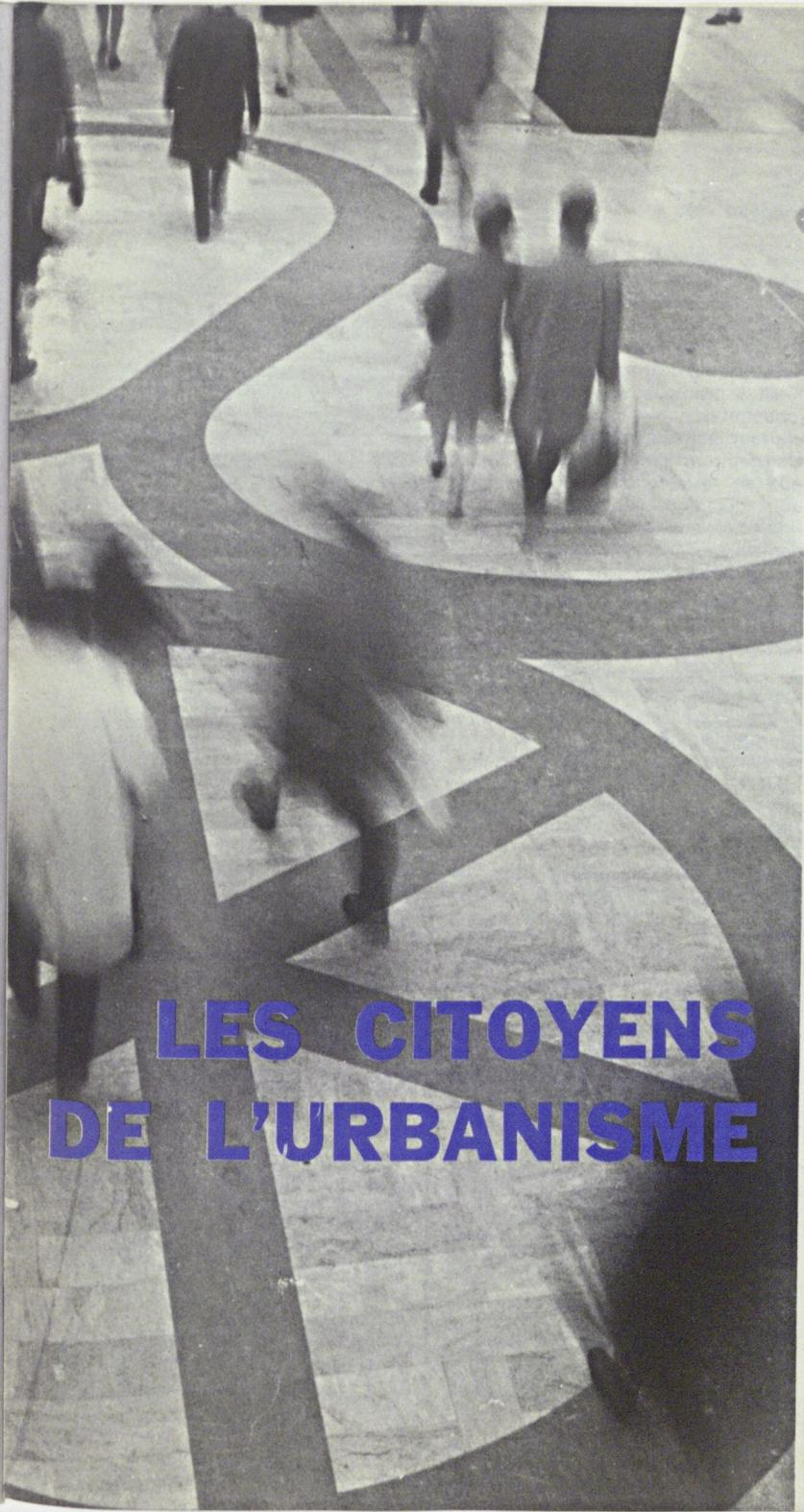
Nom .....

Profession .....

Prénom .....

Adresse .....

m'abonne à CADRES ET PROFESSION pour un an et joins un chèque de douze francs à l'ordre de U.C.C.-CADRES ET PROFESSION, C.C.P. 30-474-52, 93 - LA SOURCE. — (A retourner : 26, rue de Montholon, Paris-9<sup>e</sup>).



Peut-on faire du bon urbanisme sans le concours des citoyens ? A tout instant, on entend dire que non par les urbanistes, par les ténoirs politiques (surtout de l'opposition), par les représentants éclairés des usagers potentiels, en particulier les syndicalistes et militants politiques de base.

Mais comment passer de ces affirmations de principe à la pratique de la participation ? C'est la question que se pose et que veut résoudre à Bourg-la-Reine un groupe qui s'intitule « pour la participation au développement de Bourg-la-Reine ».

Dans cette petite ville de 20.000 habitants située sur la nationale 20, à 5 km de la Porte d'Orléans et que traversent souvent les parisiens qui vont en voiture à Orléans, une opération de rénovation du centre est projetée, intéressant plus de 7 hectares. Les études sont lancées depuis plus de deux ans, les premières ont abouti au printemps de 1970. Mais pas la moindre exposition publique de maquette ne s'est tenue, pas le premier débat entre les habitants et les équipes d'architectes ayant travaillé jusqu'ici. L'opération commencera-t-elle dans six à huit mois comme le laisse entendre le Maire, sans qu'une large confrontation des aspirations locales et des projets de rénovation ait eu lieu ? C'est ce que l'on peut craindre aujourd'hui.

Des enquêtes ont été faites auprès des habitants du périmètre de rénovation et des commerçants, lesquels ont fondé deux associations, plus ou moins rivales, de défense de leurs intérêts. Ils ont été appelés à élire 9 représentants, censés être les interlocuteurs du Maire et discuter avec lui l'harmonisation de leurs désirs et des projets. C'est tout.

Mais les autres, tous les autres ! Sont-ils, ceux-là, — les 95 % de la population — qui habitent tous les quartiers autres que le centre, indifférents au devenir de leur ville ? L'affaire

PHOTO FRIEMAN

peut-elle se traiter sans eux ? Il semble bien que ce soit la tendance officielle.

Dans tous ces quartiers demeurent de nombreux architectes et beaucoup d'intellectuels de toute discipline, de Bourg-la-Reine ayant un certain caractère résidentiel. Laisseront-ils tous ceux-là, Bourg-la-Reine aux mains des promoteurs agréés par le Maire, sans se sentir obligés en conscience de s'y intéresser un peu ? La qualité de l'environnement serait-elle pour eux la grande vérité moderne à laquelle on tire un coup de chapeau au détour d'une conférence ou d'un papier mais qu'on oublie tranquillement quand l'événement la fait surgir à votre porte ?

C'est bien cette démission de fait des intellectuels, et des autres, de tous ceux qui auraient quelque chose à dire avant que le projet ne soit arrêté, que veulent tenter d'enrayer les animateurs du « Groupement pour la Participation au Développement de Bourg-la-Reine ». Ils ont, certes, la conviction que l'attaque contre « le flagrant délit » de non-participation, qui est le fait de la municipalité actuelle, devrait être l'affaire des organisations politiques de gauche si elles étaient structurées sur la commune. Mais en dehors des communistes, la gauche n'a même pas eu la vigueur suffisante pour être présente aux élections municipales de mars 1971. Alors, pour ceux qui craignent de voir la ville défigurée (ou simplement conservée dans une médiocrité analogue à celle d'aujourd'hui) avant que d'autres élections municipales ne portent à la Mairie des hommes plus avertis des exigences de la rénovation urbaine, c'est une sorte de mobilisation d'urgence qu'il s'agit de réaliser, une sorte d'unité d'action, à seule fin de limiter les dégâts entre les hommes qui ont l'âme socialiste, les centristes épri de participation et les hommes qui, sans position politique bien claire, sentent que la rénovation d'un cœur de ville est chose importante.

Le sens de l'action que se

propose le Groupement indiqué n'est autre que de donner à ce rassemblement hétéroclite une claire vision du combat à mener, à charge pour chaque famille politique de faire le travail en profondeur qui s'impose auprès de ses fidèles, soit aujourd'hui, soit demain, en relisant, a posteriori, l'événement.

Une réunion récente fut la première étape de cette action du Groupement. Animée par 3 membres du Groupement, elle a rassemblé 250 personnes sensibilisées par le tract lancé à 6.000 exemplaires. Première réunion de gens n'ayant en commun qu'une certaine crainte et une certaine curiosité au sujet de l'avenir de Bourg-la-Reine, elle a eu, par nécessité, un certain caractère didactique : expliquer aux gens les justifications de la rénovation, le principe de la Z.A.C., les alternatives du programme et du projet, la pression des facteurs économiques ; leur faire pressentir l'importance de leur participation ; leur suggérer une nécessaire mobilisation devant une municipalité réticente à les informer, tout cela a pris beaucoup de temps dans une réunion de deux heures. Dans la grosse demi-heure pendant laquelle le public s'est exprimé, aucune question n'est venue sur la façon pratique d'aller chercher les informations qui ne « voulaient » pas venir spontanément, mais seulement des réflexions sceptiques sur l'opportunité de détruire tel immeuble qui paraît encore très solide, ou sur l'efficacité d'une prévision, aujourd'hui, sur une opération qui doit s'étendre sur dix ans, ou encore

sur le bon moment pour intervenir dans les programmes et les projets (« on nous dit toujours qu'il est trop tôt ou trop tard ») (1).

Bref, cette réunion ne se terminait pas en mobilisation générale. Mais pourtant ! N'est-il pas déjà important d'avoir approuvé à l'unanimité le principe d'une lettre très ferme au Maire, d'avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Groupement et de s'être entendu convié à le faire ; d'avoir été averti que d'autres réunions allaient être tenues ; d'avoir, pour les animateurs du Groupement, pu nouer des contacts avec une équipe de jeunes architectes qui, dans la maison de la culture voisine, réfléchissent aux données fondamentales de l'urbanisme et obtenu la promesse de leur concours pour une future réunion animée en commun ?

D'ici à cette prochaine réunion, en outre, le Groupement aura sondé la force effective ou potentielle des associations de commerçants et artisans, à première vue un peu résignées et aux vues (inévitablement) très partielles, mais peut-être capables d'un redressement et d'une attitude plus offensive.

Alors la perspective d'un succès possible donnant de la vaillance aux hésitants, on verra peut-être le Maire assailli de revendications assez pressantes pour devoir changer d'attitude et trouver à la participation des charmes qu'il n'attribuait qu'au secret jusqu'à aujourd'hui.

(1) Pour qui s'intéresserait à cette initiative, s'adresser à : A. SCHMIDER, 11, rue Aubouin, 92 - Bourg-la-Reine.

# COMPRENDRE NOTRE TEMPS

## QU'EST-CE QUE LE CECOREL ?

Tout d'abord, nous préciserons son sexe : masculin... car ce sigle signifie : Centre de Coopération pour la Réalisation d'Équipements de Loisirs. Siège : 38, avenue Hoche, Paris (8<sup>e</sup>). Téléphone : AMP. 14-50.

Prévenons à l'avance le lecteur : ça n'est pas un nouveau sigle ni un nouvel organisme COMME LES AUTRES. C'est une structure **originale** ne se substituant à aucune autre et qui, si son fonctionnement donnait satisfaction, pourrait être — comme nous allons tenter de vous le faire découvrir — reprise et adaptée dans d'autres secteurs d'activités (nous pensons notamment à l'urbanisme) (1).

### Des aspects originaux

1 Tout d'abord la liaison technique qui existera entre les responsables de l'élaboration de « ce que devrait être le cadre de vie » et les animateurs de ce qui va suivre cette élaboration.

Pour la première fois, à notre connaissance, les trois « parties » prenantes à la création et à l'organisation d'un cadre de vie sont associées, dès l'origine des

(1) Voir « Syndicalisme-Hebdo » C.F.D.T. des 5-2-70, 5-3-70, 17-12-70, 17-6-71, 14-10-71.

projets ; c'est-à-dire : les USA-GERS les GESTIONNAIRES et les TECHNICIENS.

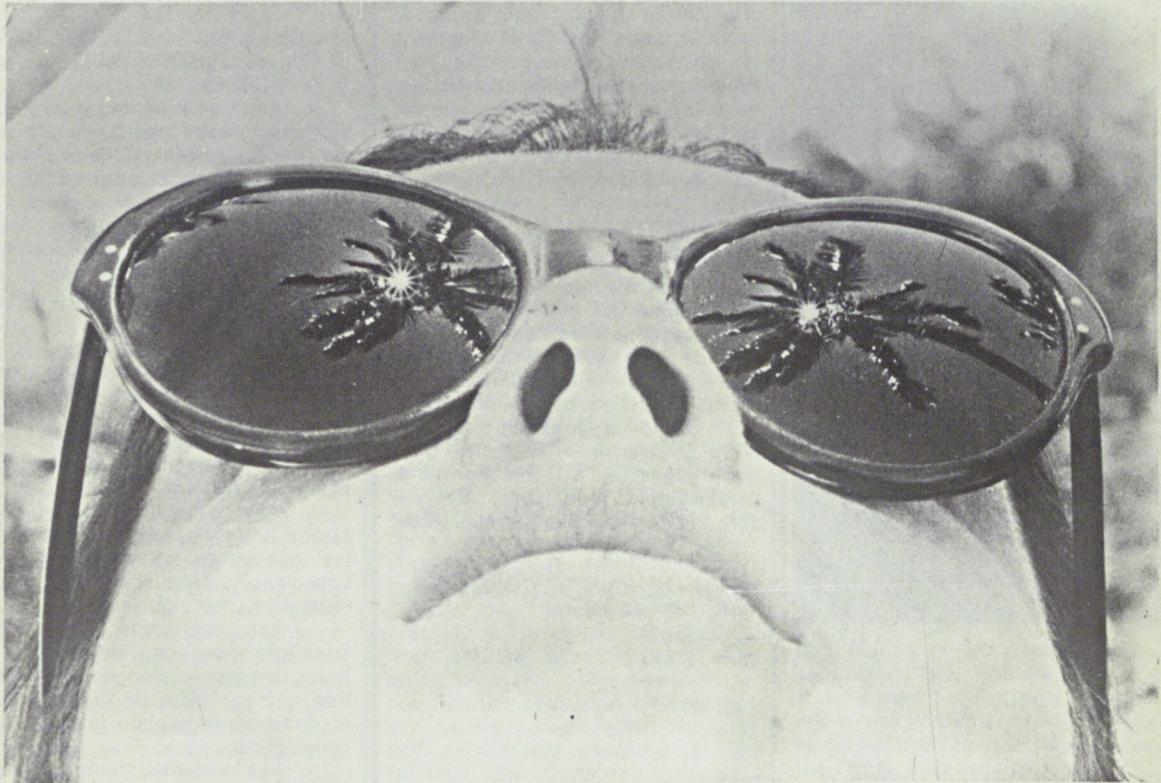
Ainsi, cette structure va-t-elle s'efforcer de ne pas fuir tous ces conflits qui naissent lors de l'aménagement de tout cadre construit. Mieux, elle va tenter d'établir à partir de la confrontation des idées... et de la réalité quotidienne vécue, les conditions d'un progrès collectif au travers d'unités expérimentales.

2 Deuxième aspect de son originalité : les trois collèges, confrontés en permanence au travers d'opérations concrètes, forment un groupe de pression politique.

Ainsi s'établirait une relation étroite entre des actions ponctuelles concertées et une prise de conscience débouchant sur des revendications globales.

Les opérations expérimentales ont donc un rôle moteur à jouer tant sur le plan de l'information que sur celui de la formation et donc au niveau de la prise de conscience.

Les déclenchements psychologiques des mentalités — autrement dit, les réactions contre les stéréotypes nés en particulier de la publicité — pourraient se faire, à notre avis, spontanément, à partir de ces expériences. Prenons un exemple précis à ce sujet : l'étalement des connés — c'est un véritable serpent de « mer » et ce problème, le régime en place ne parviendra vraisemblablement pas à le résoudre mieux que son prédécesseur — ce n'est pas au moyen d'une vaste campagne de



presse, comme cela a été conseillé notamment aux organisations syndicales, que l'affaire s'arrangera. C'est d'une VERITABLE RESTRUCTURATION DE LA VIE SOCIALE qu'il s'agit. Le CECOREL n'a donc comme seule ambition à l'heure actuelle que de réussir à réaliser quelques opérations qui seraient expérimentales par leur utilisation polyvalente. Mais attention — non pas par le fait que différents types de clientèles viendraient à la suite

les uns des autres, mais polyvalente **d'une manière simultanée** (c'est-à-dire conçues par exemple pour des rencontres entre classes d'âges : jeunes, personnes âgées, etc., ou encore pour la formation professionnelle, pour les étrangers...). Seule la réussite de telles expériences peut à notre avis dénouer le problème de l'étalement des congés. Seule une structure de type CECOREL peut faciliter cette réussite (l'Etat et les patrons

ayant pour leur compte à ne plus fuir bien entendu leurs responsabilités...).

**3** Ceci nous amène tout naturellement à une autre idée entièrement novatrice, grâce à cette structure : faire en sorte que le pouvoir de décision politique reste l'affaire des usagers et des gestionnaires. (Mentionnons-là que la régionalisation du CECOREL se fait en première étape au fur et à

mesure des possibilités de réalisation de ces opérations expérimentales. La mise en place de CECORELS régionaux — dont l'objet et la structure sont ou seront identiques à ceux du CECOREL national — ne correspond donc pour le moment à aucun découpage formel.)

Pour cela, il faut arriver à ce que la future société d'investissement qui rassemblera des fonds sociaux (société actuellement en cours de création) soit subordonnée aux décisions du CECOREL. Le projet de Convention d'exclusivité entre cette société et le CECOREL représente le document de base à la négociation en cours. Dans celui-ci, il est dit notamment que « le CECOREL demandera à la société d'investissement de s'engager à prendre en considération tous les projets ayant reçu le label du CECOREL national, son objectif étant, dans le secteur des loisirs exclusivement, d'assurer le financement des équipements présentés par le CECOREL ».

Quels sont les organismes qui prendront une part du capital de cette société ? Nous avons établi, à ce sujet, une terminologie qui fera probablement sourire certains lecteurs. Il y aurait, d'une part, les FINANCIERS SOCIAUX, dans lesquels nous rangeons des organismes tels que la Caisse Nationale de Crédit Agricole, la Banque Fédérative du Crédit Mutual ou encore la Caisse Centrale de Crédit Coopératif. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la Caisse des Dépôts et Consignations — bien que finançant jusqu'à présent d'une manière

privilégiée l'association Villages-Vacances-Familles (V.V.F.) (2) — n'a pas encore décidé de sa participation à cette société d'investissement.

L'autre catégorie d'organismes invités à participer à cette société, nous les appelons les SOCIAUX FINANCIERS... Ils représentent tous les organismes partiaires tels que les Caisses de Retraite ou les Caisses d'Allocations Familiales ou encore l'organisme dont le conseil de surveillance a une majorité de représentants syndicaux et qui a aidé au démarcage du CECOREL c'est-à-dire INTER-EXPANSION (3).

Deux autres catégories de fonds pourront également participer au développement de cette société : il s'agit :

— d'une part, des comités d'entreprises dont on souhaite qu'ils soient représentés collectivement par une structure et un système de type INVAC (4) ;  
— d'autre part, des organismes comme les Mutuelles (Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France, Mutuelle générale de l'Education Nationale, etc.).

Enfin, on peut imaginer que certaines collectivités locales — un peu moins pauvres que d'autres — puissent également aider au financement des opérations. Mais là nous devons évaluer si cela ne

(2) Association adhérente au CECOREL.

(3) Société de gestion des fonds communs de placement, créée à la suite des ordonnances d'août 1967 sur l'intérêt des travailleurs aux fruits de l'expansion des entreprises.

(4) INVAC : Investissement Vacances.

constituera pas un report de responsabilité supplémentaire de la part de l'Etat... A ce sujet, le CECOREL demande aux pouvoirs publics :

1° de s'aligner sur l'aide apportée au Tourisme social dans les autres Etats européens, soit un minimum de 75 %, dont 30 % de subventions par le ministère de Tutelle, et 45 % de prêt du fonds de Développement Economique et Social (F.D.E.S.) ;

2° de considérer les taxes et autres frais techniques comme des dépenses subventionnables ;

3° d'étudier les possibilités d'une bonification d'intérêt différente de celle attribuée actuellement dans le cadre de la rénovation actuelle.

#### 4 Dernier aspect de l'originalité du CECOREL : la déclaration d'intentions signée par tous les fondateurs.

Beaucoup d'initiatives ont démarré à partir de « bonnes intentions ». Notre système a laissé dans l'ambiguïté la place de certains secteurs (le logement, la santé, le tourisme social...) par rapport au choix entre ECONOMIE de service et ECONOMIE de MARCHE.

Ainsi, des associations sans but lucratif sont-elles devenues de prospères sociétés commerciales avec, à leur tête, des gens dont l'idéologie à l'origine était tout ce qu'il y a de plus socialiste !

Pour garantir le maintien d'une ligne directrice, les organisations fondatrices se sont donc engagées « à veiller en commun à « ce que dans les organismes qui vont être créés, ou dans les conventions qu'elles vont passer, « elles puissent contrôler le respect de cette ligne directrice, de telle façon qu'en cas de manquement, elles puissent résilier les conventions auxquelles elles seraient parties ou retirer leur agrément ou leur label ».

**Yves RAYNOUARD,**

Délégué général adjoint  
du CECOREL

## En 1971, la Banque de la Henin-Cogefimo

a permis à près de 50 000 familles, d'accéder à la propriété.

Cette position de leader du CREDIT IMMOBILIER, LA BANQUE DE LA HENIN/COGEFIMO la doit essentiellement à sa compétence de véritable spécialiste ainsi qu'à son appartenance à un groupe puissant, LA COMPAGNIE LA HENIN.

LA COMPAGNIE LA HENIN contrôle un groupe de Sociétés dont les activités complémentaires sont toutes axées sur l'habitat : une division immobilière, une division du crédit à la consommation et à l'équipement et une division pour le crédit immobilier.

## La Banque de la Henin-Cogefimo

apporte sa technicité, aussi bien aux promoteurs qu'aux acquéreurs de logements, et l'on peut dire que le concours accordé aux premiers est en quelque sorte une garantie pour les seconds.

L'aide aux promoteurs se concrétise par des prêts leur permettant :

- soit d'acquérir des terrains,
- soit de financer partiellement les travaux d'une opération de construction.

LA BANQUE DE LA HENIN délivre, en outre, les garanties financières telles qu'elles sont prévues par la Loi. Cette caution bancaire met les acquéreurs de logements à l'abri de toute défaillance du promoteur et les assure de la livraison des appartements réservés, quoi qu'il arrive.

Au niveau des prêts consentis aux particuliers, le champ d'action de la BANQUE DE LA HENIN / COGEFIMO est très vaste, puisqu'il englobe aussi bien le crédit à la construction que le prêt pour l'acquisition de logements anciens, terrains à bâtrir, travaux pour l'amélioration de l'habitat, etc.

La destination des logements financés importe peu, puisque ces prêts concernent aussi bien la construction ou l'acquisition de résidences principales ou à usage locatif ou encore des résidences secondaires.

Le pourcentage maximum des prêts, généralement retenu, par rapport à un investissement donné, est de 80 %. Ce pourcentage, jugé parfois insuffisant par les intéressés qui ont du mal à réunir 20 % d'apport personnel, est appliqué en raison de la réglementation de la BANQUE DE FRANCE qui estime qu'un investissement n'est valable que dans la mesure où il a fait l'objet d'une épargne préalable.

Ce pourcentage répond également à un souci de limitation du risque.

Néanmoins, il est admis que certains prêts non hypothécaires peuvent remplacer une partie de l'apport personnel, nous citerons par exemple :

- prêts employeurs,
- prêts Caisse des Cadres,
- prêts Caisse d'Allocations Familiales,
- prêts familiaux du Crédit Foncier de France, lorsqu'il s'agit de logements « aidés ».

Il existe une autre façon de réduire l'apport réel du client : en consentant à ce dernier un Crédit-Relais lorsqu'il met en vente un appartement et qu'il en acquiert une autre correspondant mieux à ses goûts ou impératifs familiaux. Cela suppose bien entendu que la garantie hypothécaire soit également prise sur le logement qui fait l'objet du Crédit-Relais.

Sur le plan des modalités de remboursement, les amortissements peuvent se faire sur des durées allant de 2 à 20 ans et, dans ce domaine, la plus grande souplesse a été apportée puisque les emprunteurs peuvent rembourser par :

- mensualités constantes,
- mensualités progressives,
- ou bien opter pour un barème assorti d'une franchise (différé d'amortissement).

Les barèmes progressifs s'appliquent aux jeunes ménages dont les revenus sont encore limités ; la progressivité des remboursements suivra l'amélioration de leurs revenus.

Les barèmes avec franchise sont utiles à tous ceux qui achètent un appartement sur plans et qui sont de ce fait locataires jusqu'à la livraison de ce dernier, car ils évitent ainsi le cumul des derniers loyers et des premières mensualités du prêt. La franchise est utile également lorsque, en plus du crédit long terme, l'emprunteur a sollicité un crédit-relais en attendant la revente de son bien, dans ce cas, il ne commencera à rembourser son crédit long terme qu'après le remboursement de son prêt relais.

LA BANQUE DE LA HENIN / COGEFIMO a même prévu un barème associant les avantages du barème avec franchise et du barème progressif.

LA BANQUE DE LA HENIN / COGEFIMO ayant conclu, il y a un peu plus d'un an, un accord avec le CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES, consent aux fonctionnaires et assimilés des conditions préférentielles.

## La Banque de la Henin-Cogefimo

souhaite en bref que ses emprunteurs fassent, grâce à elle une bonne affaire et c'est la raison pour laquelle elle estime que son rôle ne doit pas se borner au crédit, mais aller bien au-delà, c'est-à-dire conseiller tous ceux qui ont ou qui vont avoir un problème d'ordre immobilier.

# CADRES

& PROFESSION

## réolution générale adoptée par le deuxième congrès de l'U.C.C. le 5 mars 1972

**L**ES Ingénieurs et Cadres, comme toutes les catégories de travailleurs, sont concernés par les interrogations de la société contemporaine ; la réponse de la C.F.D.T., le socialisme dans la liberté, requiert leur adhésion comme celle de chacun. Le congrès de Saint-Fons s'est appliqué à faire le point sur les difficultés rencontrées par les cadres adhérents C.F.D.T. pour rendre crédible dans leur milieu le projet C.F.D.T. Il a aussi dégagé quelques objectifs intermédiaires (résolution générale ci-après) de nature à ouvrir dans les mentalités et dans les structures quelques chemins vers de nouveaux rapports entre les hommes au travail.

**L**E présent numéro du bulletin de l'U.C.C. ne veut pas amorcer la synthèse à faire au lendemain du congrès ; le prochain dos-

(Suite page 8.)

En conclusion de ses travaux et après analyse de la situation de l'entreprise et de la Société, le Congrès de l'U.C.C., tenant compte de la diversité des situations vécues, propose aux organisations affiliées des objectifs prioritaires d'action.

## Analyse

L'entreprise, insérée dans la logique capitaliste, tend à produire une civilisation où les besoins sont créés artificiellement, où la recherche de la puissance pour la puissance tient lieu de but ultime.

L'entreprise est vécue comme sur une réalité sur laquelle le cadre, au même titre que les autres travailleurs, n'a pas prise, parce que le pouvoir y est confisqué par une minorité :

- les objectifs sont décidés en fonction de la stratégie de centres de décision financiers éloignés, désormais pour partie multinationaux, à partir de la loi du profit, commandée elle-même par la soumission à une rationalité économique qui ne retient que les indicateurs de la société marchande et individuelle ;
- dans les entreprises moyennes et petites, bien que les cadres soient en contact plus étroit avec les centres de décision, ils sont soumis à une contrainte psychologique, souvent très forte, imposée par le paternalisme du patronat ;

- l'emploi est précaire, simple conséquence des règles du jeu économique ; les actuels licenciements individuels et collectifs, les mutations multiples en témoignent ;

● les cadres sont « invités » et dans certains cas sommés, d'épouser explicitement le système de valeurs de référence des dirigeants des entreprises et de la classe dominante ;

● les cadres, s'ils restent isolés ou s'ils s'enferment dans les organisations catégorielles, sont conduits à n'être que des agents du pouvoir économique et à perpétuer les structures hiérarchiques.

Perçus comme tels ils sont alors au centre des conflits. Les « séquestrations » ne sont pas la réponse aux problèmes posés par les rapports entre les hommes dans l'entreprise. Mais elles nous interpellent et soulignent la nécessité de l'action pour s'attaquer aux causes des révoltes constatées.

Face à une civilisation qui perd son sens, conscients de l'incapacité du système à répondre aux aspirations de l'ensemble des salariés, les Cadres C.F.D.T. remettent en cause radicalement le système des valeurs véhiculées par la Société capitaliste.

A l'intérieur de la C.F.D.T., ils participent démocratiquement à l'élaboration d'un projet mobilisateur, seul capable

(Suite page 2)

d'instaurer de nouveaux rapports entre les hommes :

*LE SOCIALISME DEMOCRATIQUE à base d'AUTO-GESTION.*

Considérant que ce projet est la réponse aux aspirations

profondes des salariés, ils appellent tous les Cadres à participer à la transformation de la Société, car ils sont convaincus que seule la prise de conscience du plus grand nombre rendra possible ce changement de Société.

les stratégies des grands groupes et le pouvoir de leurs dirigeants doit être développée dans les entreprises concernées.

- Les cadres doivent se situer face à la crise de l'autorité qui concerne toute la Société.

Notre recherche doit être popularisée. Il ne s'agit pas de nier les rapports de pouvoir, car une telle attitude ne vise qu'à masquer la réalité et permet toutes les manipulations.

Il s'agit de vivre autrement les rapports de pouvoir, lutter contre la rétention de l'information, accepter la confrontation, substituer la négociation à l'arbitraire.

- L'U.C.C. doit promouvoir l'idée de la grille et du statut uniques de tous les salariés, du manœuvre à l'ingénieur.

- A partir des situations vécues dans les entreprises, l'U.C.C. doit développer une critique de la division technique et de la division sociale du travail.

- Par la préparation des projets et les études de prix, les cadres conditionnent la vie professionnelle des salariés. Il n'est donc pas négligeable qu'ils prouvent concrètement leur solidarité :

— en luttant avec les autres catégories pour le respect et l'amélioration des lois, conventions et accords (droits syndicaux, hygiène, sécurité) ;

— en favorisant la consultation systématique des

## Objectifs

L'U.C.C. doit se donner pour les trois ans à venir des axes précis d'orientation d'action. L'actualité permet les choix prioritaires suivants :

- amorcer un processus de démocratisation de l'entreprise,
- une politique syndicale de rémunération,
- la formation professionnelle et la formation permanente,
- rompre, à partir du contrôle de la durée du travail, la dépendance du cadre par rapport à l'entreprise.

rapport de forces, le reflet de l'idée que les hommes se font de l'organisation sociale.

● Les structures syndicales doivent permettre l'apprentissage de la vie démocratique souhaitée. Il est donc prioritaire de développer le travail en commun des ouvriers, des employés, des techniciens et des cadres, au sein des sections syndicales d'entreprise.

● Des procédures doivent être conquises dans l'entreprise pour contrôler les modifications au contrat de travail individuel et collectif : procédures de notation, mutations, promotions.

Dans la même ligne, il faut analyser les nouvelles politiques de personnel qui s'élaborent dans plusieurs entreprises, comprendre leur signification stratégique, prendre à leur égard des initiatives syndicales.

Les commissions de concertation des cadres sont un leurre. Elles ne font que renforcer l'isolement des cadres.

● L'analyse critique de l'idéologie sur laquelle repose le management comme moyen de rendre plus acceptables

### 1 AMORCER UN PROCESSUS DE DEMOCRATISATION DE L'ENTREPRISE.

Il ne s'agit pas d'attendre sur ce terrain une solution définitive au problème posé. Le salarié est un étranger dans l'entreprise identifiée juridiquement à la Société de capitaux. Les changements nécessaires à la construction d'un socialisme démocratique touchent, non seulement aux structures politiques, mais aussi au modèle culturel.

La hiérarchie sociale est, autant que la conséquence d'un

futurs utilisateurs et des travailleurs.

- Les cadres, comme les autres travailleurs, sont conscients que les véritables informations économiques échappent au personnel, puisque de nombreuses entreprises sont entre les mains de structures financières dépourvues de Comité d'Entreprise. L.U.C.C. doit exiger une représentation effective des travailleurs auprès des structures de pouvoir que sont les holdings et conquérir l'information correspondante.

## 2 POLITIQUE SYNDICALE DES REMUNERATIONS : CORRIGER LA HIERARCHIE DES SALAIRES.

Les initiatives concrètes doivent être multipliées dans ce domaine pour populariser nos positions souvent encore mal comprises. Des traductions simplistes et égalitaristes ont contribué à cette incompréhension.

L'action pour une réduction de l'éventail hiérarchique par une augmentation plus rapide des rémunérations les plus basses ne peut être que permanente.

Elle appuie l'action soulignée plus haut, contre la division sociale du travail. Elle traduit la volonté de se battre dès maintenant pour une société solidaire. Elle n'est qu'un élément d'une action plus large pour une redistribution des richesses, y compris au plan international.

Elle n'est réaliste qu'accompagnée de l'affirmation claire de la nécessité de garantir le maintien du pouvoir d'achat de tous les salariés de l'entreprise dont la rémunération peut être contrôlée et négociée.

L.U.C.C. doit proposer aux Fédérations une étude précise sur les conditions de salaires et sur l'analyse du salaire réel afin de déterminer comment doit être garantie la progression du pouvoir d'achat.

## 3 LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION PERMANENTE.

La législation et les accords interprofessionnels doivent devenir des outils pour l'action afin de faire de la formation un instrument de liberté et de démocratie.

- Un instrument de liberté. Il ne peut s'agir seulement de s'approprier des connaissances techniques spécialisées, mais, dans une perspective d'autogestion, de développer la capacité à comprendre ce que l'on vit.
- Un instrument de démocratie.

La formation ne doit pas être annexée par ceux qui sont déjà détenteurs d'un certain « savoir ». Elle doit être apprentissage du débat et de la négociation.

- La politique de formation dans l'entreprise doit donc devenir rapidement objet de négociation.

Il faut combattre l'endocrinement et la manipulation qui caractérisent la politique de formation des cadres dans de nombreuses entreprises.

La recherche d'une articulation juste entre apports didactiques, débats et confrontations est essentielle pour que le processus de formation ne reproduise pas la situation de dépendance.

## 4 ROMPRE, A PARTIR DU CONTROLE DE LA DUREE DU TRAVAIL, LA DEPENDANCE DU CADRE PAR RAPPORT A L'ENTREPRISE.

- Accepter les contraintes de la fonction liées aux responsabilités, ce n'est pas accepter l'ambiguïté ni l'absence de prévision.
- Nous n'acceptons pas que le cadre soit 24 heures sur 24 à la disposition de l'entreprise.
- Nous n'acceptons pas qu'il puisse être « expédié » dans les 24 heures à 1 000 km de chez lui, comme quelque chose allant de soi.
- L'infarctus à 50 ans ne s'achète pas.
- En aucun cas, les atteintes à la vie familiale, sociale, intellectuelle du cadre, comme de tout salarié, ne peuvent être compensées par des primes ou augmentations de salaire.
- Il faut contrôler la durée du travail, imposer des normes conventionnelles, imposer la possibilité pour le cadre d'avoir aussi une vie familiale, d'assurer aussi ses responsabilités de citoyen.
- Nous devons combattre l'individualisation des rémunérations et les tentatives actuellement menées dans la fonction publique pour en étendre le champ d'application.

# Après les "événements" chez Renault

Du meurtre de Pierre Overney à l'enlèvement de M. Nogrette, Renault a tenu la vedette de l'actualité pendant quinze jours. Dans ces deux pages, on trouvera d'abord (ci-dessous à gauche) un extrait de la lettre adressée par la C.F.D.T. à la C.G.T. le 10 mars dernier et qui permet de situer la « colonne vertébrale » des positions de la C.F.D.T. tout au cours de cette période. On trouvera ensuite, concernant plus précisément l'enlèvement d'un cadre, les divers communiqués publiés.

« L'action de masse fondée sur la conscience de classe et l'unité dans l'action de tous les courants et de toutes les catégories du mouvement ouvrier est plus nécessaire que jamais face à l'intransigeance et au durcissement actuels du patronat.

Cette action de masse est la seule qui permette d'éviter la division de la classe ouvrière entre jeunes, adultes, cadres et immigrés et fasse de ce rassemblement conscient de tous le moteur de la transformation sociale.

Nous avons clairement exposé cette ligne dès le début des événements survenus chez Renault, nous l'avons maintenue constamment et nous n'envisageons pas d'en changer.

Dès nos premiers communiqués, nous avons affirmé que :

● Nous n'approuvons pas les déviations de l'action ouvrière qui consistent à substituer à l'action démocratique de masse, des types d'actions minoritaires et violentes, même s'il ne s'agit bien souvent pour leurs auteurs que d'une réplique à la répression qui sévit dans les entreprises. Ce type d'action n'a rien à voir avec notre stratégie de rassemblement conscient de la majorité de la population pour une transformation socialiste et démocratique ;

● nous rejetons l'interprétation du gouvernement et du patronat qui tentent, pour échapper à leur responsabi-

lité, d'accréditer dans l'opinion l'idée que la montée des luttes sociales dans les entreprises découle de l'action de certains groupes politiques ;

● nous refusons de suspecter à priori la sincérité des convictions de ceux qui luttent contre l'exploitation du système capitaliste et de nous laisser entraîner dans des analyses sommaires qui situeraient en fait certains du côté du patronat et du pouvoir. Cependant ceci ne saurait faire oublier que les moyens employés : processus provocation - répression, sabotage ou bris de matériel, attaque contre les personnes au lieu du système, sont condamnables et condamnés par la C.F.D.T. et la classe ouvrière ;

● nous ne tomberons pas dans le piège de l'anti-communisme ou de l'anti-cégétisme.

En fonction de ces principes, nous avons analysé la situation sociale présente. Compte tenu de l'évolution de la situation et des positions prises par quelques organisations, nous avons été amenés à préciser notre refus des affirmations simplistes assimilant pouvoir et gauchistes, pouvoir et Parti Communiste.

Toute notre expérience montre que ces attitudes empêchent l'une et l'autre analyse correcte de la situation, la prise en compte de la totalité de la condition des travailleurs ainsi que la création d'un rapport des forces susceptibles de la modifier. »

## Positions C.F.D.T.

### Communiqué confédéral du 8 mars à 13 heures

Informée de l'enlèvement d'un chef du personnel de la Régie Renault, la Commission Exécutive de la C.F.D.T. exprime sa condamnation la plus totale devant un tel procédé.

Cet acte minoritaire et clandestin n'a rien à voir avec l'action syndicale de masse démocratique et responsable que la C.F.D.T. entend promouvoir avec les travailleurs.

Il ne peut qu'entraîner la réprobation unanime des travailleurs.

La C.F.D.T. se refuse à assimiler de tels actes à la volonté de lutte contre la répression exercée ces jours derniers par des dizaines de milliers de travailleurs, étudiants et lycéens.

Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre le risque de coupure entre une partie de la jeunesse et le mouvement ouvrier, risque entretenu aussi bien par les attitudes sectaires des uns que par les comportements irresponsables des autres.

### Communiqué U.C.C. du 8 mars à 16 heures 30 - Enlèvement à la Régie Renault

L'Union Confédérale des Ingénieurs et Cadres C.F.D.T. s'associe sans réserve au communiqué de la Confédération C.F.D.T., daté du 8 mars, 13 heures.

Une fois de plus, la provocation vise un homme en l'assimilant au système qui nous empêche tous, cadres, techniciens, ouvriers, de choisir et de maîtriser notre présent et notre avenir.

L'U.C.C. met cependant en garde les ingénieurs et cadres face aux réactions affectives qui pourraient répondre à des actes passionnels condamnés :

1) En aucun cas, ils ne peuvent accepter de renforcer l'escalade de la violence en refusant de s'interroger sur les causes fondamentales des malaises et révoltes.

2) Les réactions d'auto-défense catégorielle ne peuvent que développer leur insécurité et leur isolement, et par là confronter les durcissements actuels de trop de directions, alors qu'il s'agit d'analyser lucidement les problèmes que la société capitaliste pose tous les jours aux travailleurs de toutes les catégories.

Communiqué des 3 organisations de cadres  
du 8 mars à 23 heures  
de la C.G.T. (U.G.I.C.T.), de F.O. (F.N.I.C.)  
et de la C.F.D.T. (U.C.C.)

Les organisations de cadres C.G.T., C.F.D.T., F.O., réunies pour analyser la situation créée par un acte de violence l'odieux enlèvement d'un cadre de chez Renault, tiennent à condamner sans ambiguïté une telle provocation.

Elle nourrit un phénomène de peur qui risque de séparer ingénieurs, cadres, agents de maîtrise, des ouvriers. Ceci ne peut que servir les intérêts du pouvoir et la direction de l'entreprise.

Pour qu'un pas de plus ne soit pas fait dans l'enchaînement rétrograde de la violence, il est nécessaire que les ingénieurs et les cadres refusent le réflexe de la peur. Les réactions d'auto-défense catégorielles ne peuvent conduire qu'à leur isolement. Au contraire, c'est dans la solidarité avec l'ensemble des salariés qu'ils pourront faire échec à des actes de groupes provocateurs tels que les responsabilités du pouvoir et de l'entreprise soient masquées.

Elles tiennent à affirmer solennellement qu'elles considèrent que, plus que jamais, les intérêts des ingénieurs et cadres comme ceux des agents de maîtrise s'interpénètrent avec ceux des autres catégories de travailleurs.

Les ingénieurs et les cadres doivent exprimer avec intensité leur sentiment dans cette voie. Les organisations d'ingénieurs et cadres C.G.T., C.F.D.T. et F.O. font confiance à leurs organisations dans les entreprises pour concerter l'action appropriée avec les autres catégories de salariés.

### Communiqué U.C.C. du 9 mars à 0 heure.

Dans la logique des positions exprimées dans son communiqué du 8 mars, 16 heures, l'U.C.C. - C.F.D.T. appelle les ingénieurs et cadres à réagir face aux propositions d'auto-défense catégorielle qui ne peuvent que

développer leur insécurité et leur isolement, par rapport aux autres salariés ; exprime son désaccord complet avec la grève à laquelle la C.G.C. appelle les cadres le jeudi 9 mars.

### Communiqué de la section Cadres C.F.D.T. de la Régie Renault, 8 mars 1972, 22 heures

Les ingénieurs et cadres C.F.D.T. de la Régie Renault ont condamné le processus de violence qui a conduit à la mort d'un jeune ouvrier maoïste. Ils condamnent aujourd'hui l'enlèvement dont a été victime un de leurs collègues cadre à la Direction du Personnel. Ils comprennent les réactions de certains cadres de fabrication de se prémunir contre la violence atteignant les personnes ou l'outil de travail ; mais ils refusent de cautionner la mise en place de groupes d'auto-défense qui

se donnent pour objectif de régler de façon permanente et expéditive les problèmes de fond.

Ils soulignent l'impasse de la politique de répression patronale qui ne saurait tenir lieu de solution pour la transformation des conditions de travail et de la nature des rapports hiérarchiques.

Ils ne peuvent s'associer à l'action catégorielle de la C.G.C. qui ne ferait qu'aggraver le climat général de l'entreprise et accentuer l'isolement des cadres.

# L'AFFAIRE DE CAMBRAI... OU L'ESPRIT DE FAMILLE

L'affaire de la Maison Familiale de Cambrai, dans le Nord, a quelque peu défrayé la chronique ces dernières semaines.

Il s'agit là, une fois de plus, d'un acte de répression caractérisée envers un représentant syndical, mais assorti de circonstances et d'un climat qui ne sont pas sans rappeler l'affaire Lemaire et Cie à Roubaix, il y a environ un an. Ici encore, la direction monte le personnel contre un représentant syndical, en le présentant comme un ennemi commun qu'il faut abattre à tout prix, en fouillant dans son passé et en ayant recours à l'action de « commandos » et autres procédés inqualifiables, allant jusqu'à proférer des menaces sous les fenêtres du permanent local C.F.D.T., etc.

Mais venons-en aux faits, car ils parlent d'eux-mêmes :

Le G.M.F. (Groupe Maison Familiale), organisation complexe avec plusieurs groupements d'intérêt économiques imbriqués les uns dans les autres, rassemble plusieurs dizaines de sociétés à but lucratif (sociétés anonymes et commerciales) et à but non lucratif (C.I.L.).

Lauréat du Concours Chalandon de la maison individuelle en 1970, le G.M.F. avait un programme de construction de 6.000 logements en 1971 et occupait 588 personnes au 1<sup>er</sup> novembre 1971, plus les ouvriers d'une entreprise de construction pilote, la S.E.D.E.C. (100 à 120 personnes).

## un mouvement revendicatif en 1971

Il n'y a pas de chef de personnel. L'embauchage se fait de manière désordonnée avec de nom-

breux salaires au niveau du S.M.I.C. et des salaires de nouveaux cadres extrêmement élevés. Les primes d'objectif sont distribuées à la tête du client et contribuent à accentuer le mécontentement du personnel.

Par ailleurs, l'atmosphère est étouffante (micros invisibles baptisés pudiquement « interphones », télévision, mouchards...).

Les licenciements expéditifs, mutations incessantes nécessitées par de prétendues restructurations (constamment remises en question), provoquent des démissions en série.

Il n'y a pas de politique définie : le pragmatisme est roi. M. Leroy, directeur général, fait fi de toutes les décisions prises par les comités de décision. Le comité d'entreprise doit se borner à entériner les décisions du patron — il n'y a d'ailleurs pas de budget. Les délégués du personnel doivent se taire.

Face à cette situation, le personnel décide de réagir :

- 120 personnes, réunies dans un café le 11 mars 1971, décident de se syndiquer à l'appel de François Bourely, cadre à la M.F. et délégué syndical C.F.D.T. 150 adhésions parviendront à l'Union d'Arrondissement C.F.D.T. dans les jours suivants ;

- La C.G.T., F.O. et la C.F.D.T. organisent une réunion commune le 17 mars (120 personnes) ;

- Le 18 mars, M. Leroy se livre, au cours d'une réunion de cadres (130 personnes), à un véritable réquisitoire contre François Bourely. Ce dernier est accusé d'être « à la solde des ennemis de la Maison Familiale » ;

- Le 19 mars, M. Leroy invite le personnel, par groupes de 4 ou 5 employés, à choisir entre la M.F. et Bourely. Il aurait même demandé un serment de fidélité à certains.

La C.F.D.T. crée un conseil syndical qui se réunit toutes les semaines au siège de l'Union d'Arrondissement. Un comité est mis en place, qui étudie les conditions de travail du personnel de la M.F.

Le 30 avril, un délégué du personnel est licencié sur-lechamp pour « faute professionnelle » sans consultation du comité d'entreprise. Une plainte est alors déposée pour entrave au fonctionnement du C.E.

M. Leroy fait appel aux « bons offices » d'un inspecteur des Renseignements généraux pour obtenir un rapport sur la vie privée et la vie politique de François Bourely (l'inspecteur qui accepte de se charger de ce « travail » sera d'ailleurs récompensé par un poste d'ombudsman à la M.F. à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1971 avec un salaire confortable).

Le rapport des R.G., tronqué et séparé de son contexte, est abondamment distribué à la M.F. aux cadres et cadres supérieurs. Sous sa présentation, il permet de penser que Bourely a été avant 1965 un « escroc ». Or, depuis les six ans qui se sont écoulés, Bourely a un casier judiciaire qui est et a toujours été vierge.

Une plainte pour diffamation et une autre pour entrave à la liberté syndicale sont déposées par Bourely et le président du syndicat C.F.D.T. du Bâtiment de Cambrésis.

François Bourely est mis à l'index, muté de poste en poste, contraint d'effectuer un travail inutile et finalement privé de tout travail et isolé du reste du personnel comme un pestiféré. Il fait une dépression nerveuse début août lorsqu'un de ses collègues lui apprend que son chef de département lui a interdit de parler à Bourely qui est un escroc.

A cours de sa maladie, Bourely demande à M. Leroy de venir le voir et d'envisager son départ. Bourely rappelle qu'un certain nombre d'indemnités auxquelles il a droit doivent lui être versées (environ 30.000 F). Leroy alors, fait savoir au personnel que Bourely exerce un chantage et ne partira qu'à la condition qu'on lui verse 30.000 F, alors que la direction propose 12.000 F.

## la politique de violence de la direction

- Le personnel est contraint, sous la menace de perdre son emploi, de signer une motion de confiance

à la direction et de déclarer qu'il n'y a jamais eu de répression syndicale ni de diffamation.

● Bourely, qui a dû retirer sa plainte sous la menace de ne plus jamais trouver de travail, l'a réintroduite. On lui propose alors des avantages substantiels qu'il refuse. Convocé par M. Leroy, il est frappé par lui et poursuivi dans les couloirs de la M.F. par M. Leroy et ses assistants.

● Le 14 octobre 1971, jour de son anniversaire, Bourely trouve à la droite et à la gauche de sa table de travail 2 W.C., des explications sont demandées à la direction qui ne répond pas.

● Le conseil syndical (qui comportait un espion enregistrant toutes les réunions sur bande magnétique) est décimé avec les candidats délégués du personnel : chantage à l'emploi, suppression de primes, suppression de promotions prévues pour le 1<sup>er</sup> janvier 1972, menaces de mutation à des postes inférieurs, chantage à l'obtention d'un H.L.M., etc...

● Le représentant syndical au comité d'entreprise (9 ans de maison), spécialiste reconnu du problème de l'assurance-vie, est déplacé à un poste de teneur de livres tenu habituellement par un débutant.

● La direction demande le licenciement de Bourely à l'Inspecteur du Travail qui le refuse le 21-12-71.

● La C.F.D.T., mise dans l'impossibilité de présenter des candidats aux élections de délégués du personnel (où plus de 100 personnes appartenant à la société S.E. D.E.C. ne peuvent s'exprimer puisqu'elles sont en congé) obtient cependant un très grand succès :

- Elle préconise le vote nul.
- 26 % des inscrits s'abstinent.
- 38,66 % par rapport aux suffrages exprimés votent nul pour les titulaires et 45,31 % pour les suppléants.

● Changement d'attitude de la direction. Pour éloigner Bourely, on lui propose une pseudo-promotion dans le Var, avec obligation de se fixer au Luc (village de 3.610 habitants) et lieu des prétextes malveillantes du délégué syndical. Au grand étonnement de la Direction, Bourely accepte à la condition principale qu'on lui octroie des indemnités de subsistance jusqu'à la fin de l'année scolaire (afin que ses enfants ne soient pas changés d'établissement au cours d'année et que sa femme, qui est assistante sociale, puisse obtenir une mutation).

● Interloquée, la Direction exige alors le départ immédiat de Bourely et refuse de lui accorder des indemnités de déplacement à la date du 15 mars 1972, ce que Bourely ne peut accepter.

● L'Union d'Arrondissement C.F.D.T. du Cambrézis rédige un tract qui est distribué le 7 janvier dans le Cambrézis et provoque la colère de la direction de la M.F.

● L'entrée de l'établissement est interdite à Bourely par un piquet de cadres et une « manifestation » est organisée par la direction le 10 janvier 1972 (journée et repas amélioré payés). On constraint les récalcitrants à défiler pour demander le licenciement de Bourely et deux camions-balai interdisent aux pseudo-grévistes de se disperser.

L'après-midi on recommence, mais cette fois, deux chefs de service de la M.F. frappent sauvagement Claude Mortier, secrétaire général de l'Union d'Arrondissement C.F.D.T., lequel dépose une plainte pour coups et blessures et calme l'agitation dans les usines, qui peut entraîner des violences.

● Le 11 janvier 1972, deuxième tour des élections de délégués du personnel : 32 % d'abstentions. F.O. qui s'était désconsideré en prétendant main-forte au patron tombe de 46 voix au premier tour à 15 voix. Les « isolés » sont brillamment élus.

● Le 12 janvier, rassemblement du personnel à la M.F. (le délégué syndical est mis à pied depuis le 10 pour avoir refusé de se rendre dans le Var).

Lecture d'une partie du rapport des renseignements généraux par bande magnétique — les passages les plus « significatifs ». Il est demandé un vote par bulletin de couleur « POUR ou CONTRE Bourely ». La moitié du personnel en profite pour disparaître. Il y a pourtant des voix, dans ce climat de fascisme (pas d'isoloir) qui se portent sur Bourely !

● Le 13 janvier, une délégation de 15 personnes chez l'Inspecteur du Travail, qui refuse de se prononcer à nouveau sur le licenciement de Bourely, ce qui n'empêche pas le retour, une demi-heure plus tard d'une autre délégation de 20 personnes...

Un meeting a lieu dans une entreprise voisine pour la liberté syndicale. Débrayage. Tract de l'Union locale C.G.T. qui conclut : « Tout ce travail est l'œuvre des « ennemis de la classe ouvrière et « une preuve flagrante de l'existence d'une répression antisyndicale. »

Le 17 janvier, le représentant syndical C.F.D.T., Claude Langrand, rentre à la M.F. après un congé de maladie. Sa proclamation invitant au calme et à la discipline syndicale et affirmant sa solidarité avec Bourely, apposée au panneau syndical C.F.D.T., est lacérée dans le quart d'heure suivant.

M. Leroy reçoit une lettre recommandée de l'Inspecteur du Travail concluant au non-llicenciement de Bourely.

A 15 h. 30, Bourely, accompagné par un huissier, tente de reprendre son travail, il est refoulé par un piquet de cadres.

Le juge des référés s'est prononcé sur l'affaire Bourely, en confirmant la décision de l'Inspecteur du Travail et en ordonnant une astreinte de 200 F par infraction relevée à l'encontre de la Maison familiale.

#### conclusions (provisoires)

Affaire à suivre (comme l'on dit). Cette énumération des faits, au demeurant assez fastidieuse, était nécessaire pour tenter d'éclairer cette affaire qui montre, une fois encore, jusqu'où peut s'exercer l'arbitraire patronal. Nous pensons que cette affaire se passe de commentaires. Ajoutons pour faire bonne mesure, que la photo du permanent, notre ami Claude Mortier, a été affichée à la M.F. avec la mention : « Avis de recherches ; Cet homme est dangereux... »

On croit rêver. Hélas : c'est la réalité..

J. V.

# congrès de l'U.C.C.

## MOTION SUR L'EMPLOI

(Suite de la première page)

sier de la revue y sera consacré. Il s'agit seulement ici de présenter aux adhérents C.F.D.T. la résolution et la motion adoptées en séance finale et qui sont susceptibles de les aider dans leur travail.

**O**n ne saurait toutefois oublier de souligner l'importance des propos tenus par Edmond Maire sur la « classe motrice » dans la société d'aujourd'hui qui pour la C.F.D.T. englobe d'autres catégories que la classe ouvrière au sens traditionnel (cf. revue U.C.C. de mars). L'intérêt manifesté par la confédération au congrès de l'U.C.C., visiblement exprimé par la présence de cinq membres du bureau national dont trois de la commission exécutive (E. Maire, L. Lucas, F. Krumnov, Ch. Dubonnet, J. Moreau) s'inscrivait très précisément dans une perspective d'intégration, d'association à part entière, du monde des Ingénieurs et cadres à cette « classe motrice » porteuse du changement social et de l'autogestion.

Les cadres de l'U.C.C. réunis en congrès à Lyon :

Constatant l'incapacité de la société capitaliste à assumer les problèmes des hommes au travail et notamment le plein emploi ;

Dénoncent l'aggravation de la situation de l'emploi dans tous les secteurs privés, publics, nationalisés, pour toutes les catégories socio-professionnelles et tous les âges, notamment les jeunes ;

Dénoncent l'inefficacité de la politique contractuelle en ce domaine et la façon dont le patronat a su tirer profit de l'accord sur la sécurité de l'emploi pour rejeter ses propres difficultés sur le dos de la collectivité nationale ;

Condamnent la répression pratiquée actuellement dans les entreprises à l'occasion du climat d'insécurité créé par les

menaces de licenciement, cette répression est le signe de l'impuissance d'un régime économique qui ne peut survivre que par la force et le chantage.

Appellent les cadres à participer à la lutte de tous les travailleurs et hâter ainsi la prise de conscience majoritaire pour l'instauration d'une société socialiste ;

Conscients de l'ambiguïté et de l'ambivalence des solutions qui peuvent être apportées aux conséquences d'un problème que le système est incapable de résoudre sans une transformation radicale ;

Proposent, néanmoins, qu'un large accent soit mis :

● sur la création dans les faits de la notion de plein revenu (maintien du salaire, quelle que soit la situation de travail de l'intéressé) ;

● sur l'élargissement des possibilités de formation prévues par l'avenant cadre du 30 avril 1971, à destination des cadres privés d'emploi, quelle que soit la nature et les raisons du manque d'emploi ;

● sur la création de réponses de formation leur permettant de faire le bilan de leur vie professionnelle et de mieux s'orienter.

### CADRES ET PROFESSION

Rédaction

Administration  
26, rue Montholon  
Paris (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : 526-67-40

Compte courant postal :  
U.C.C. - Cadres  
et Professions  
C.C.P. 30.474.52  
93 - La Source

Le numéro : 3 F

Le Directeur de la Publication  
Roger FAIST

Imprimerie spéciale  
de « Cadres et Profession »  
28-30, place de l'Eperon  
Le Mans.

PLUSIEURS CENTAINES DE LECTEURS  
ONT RENVOYE LE QUESTIONNAIRE  
DE QUATRE PAGES PUBLIE DANS LE NUMERO 252  
DE LA REVUE « CADRES ET PROFESSION »  
(DECEMBRE - JANVIER 1972).

POUR ASSURER A L'ENQUETE LE MAXIMUM  
DE SERIEUX ET D'EFFICACITE, IL FAUDRAIT QUE

# VOUS

QUI NE L'AVEZ PAS ENCORE FAIT, RENVOYEZ  
TRES RAPIDEMENT CE QUESTIONNAIRE.  
ALLONS ! IL NE VOUS EN COUTERA  
QUE DIX MINUTES ET CINQUANTE CENTIMES